

Distribution limitée

WHC-2000/CONF.202/INF.15

Paris, le 27 juin 2000

Original : anglais/français

**ORGANISATION DES NATIONS UNIES
POUR L'EDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE**

**CONVENTION CONCERNANT LA PROTECTION DU PATRIMOINE
MONDIAL, CULTUREL ET NATUREL**

BUREAU DU COMITE DU PATRIMOINE MONDIAL

**Vingt-quatrième session
Paris, Siège de l'UNESCO (Salle IV)
26 juin – 1^{er} juillet 2000**

Stratégie globale de formation pour le patrimoine culturel visant à améliorer l'exécution de la Convention du patrimoine mondial (ICCROM, 20 mai 2000)

**Stratégie globale de formation pour le patrimoine culturel
visant à améliorer l'exécution de la
Convention du patrimoine mondial**

Rapport d'activité sur la stratégie globale de formation
Document préparé pour le Bureau du patrimoine mondial, juin 2000
ICCROM, le 20 mai 2000

A. Résumé

En 1994, l'ICCROM a été invité à élaborer une stratégie globale de formation pour le patrimoine culturel, afin d'améliorer l'exécution de la Convention du Patrimoine mondial en renforçant les dispositions en faveur des sites inscrits, après leur inscription.

Au cours des six années qui ont suivi, l'ICCROM s'est attaché à réaliser ponctuellement ce mandat, en s'appuyant essentiellement sur les fonds du Comité du patrimoine mondial, et aussi sur les siens propres. Le travail accompli en collaboration avec le Centre du patrimoine mondial et les Etats Parties a débouché sur les résultats suivants:

- Il a été admis, comme principe de base, qu'une stratégie globale de formation doit nécessairement se composer de stratégies et initiatives régionales complémentaires.
- Le Comité reconnaît en l'ICCROM son "partenaire prioritaire en matière de formation" et s'engage à lui soumettre toutes les requêtes d'assistance en ce domaine, pour examen.
- En 1996, le Comité a adopté les "Directives pour la formation", qui ont encouragé l'ICCROM à lui soumettre directement les demandes de financement relatives aux cours internationaux et régionaux tels que AFRICA 2009 et ITUC.
- Les critères destinés à évaluer les requêtes d'assistance en formation ont été développés lors d'une réunion d'experts qui s'est tenue à l'ICCROM en novembre 1998.
- Deux réunions d'experts internationaux ont été organisées en septembre 1996 et en novembre 1998, dans le but d'élaborer un cadre stratégique et de définir les principes directeurs pour la planification et le développement d'initiatives de formation anticipatives.
- Le lancement des évaluations régionales a conduit à l'élaboration de stratégies et de programmes de formation dans 4 régions du monde: les villes historiques de l'Europe du nord-est (1996); l'Afrique subsaharienne (1996), les villes historiques d'Amérique latine (1997) et l'Asie du sud-est (1998).

Aujourd'hui, à l'heure où le Comité examine les propositions de plusieurs groupes, qui pourraient déboucher sur une réorientation radicale de l'approche des responsabilités qui sont les siennes, l'ICCROM est fermement persuadé qu'il est indispensable de mettre un terme, aussi rapidement que possible, à toutes les initiatives, études et évaluations des besoins, en rapport avec la stratégie globale de formation, qui sont actuellement en cours, afin que le Comité en intègre les résultats dans la réorientation actuelle de sa politique et la planification de son programme.

Pour l'ICCROM, il est impératif de tirer les conclusions dans trois domaines si l'on veut mener à terme l'initiative actuelle concernant la stratégie globale de formation. Il faut:

1. Clarifier le rôle de l'ICCROM en tant que "partenaire prioritaire du Comité en matière de formation" pour le patrimoine culturel, lors du développement conjoint, par l'ICCROM et l'UNESCO, d'un mémorandum d'accord définissant leur rôle respectif.
2. Convenir d'un *cadre de principes* guidant la conception, le développement et la mise en œuvre des propositions de formation faites par les Etats Parties, l'ICCROM et les autres partenaires.
3. Identifier, région par région, toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre des stratégies de formation, et appuyer les programmes/activités.

On trouvera dans ce rapport les recommandations synthétiques suivantes, qui sont détaillées dans le chapitre E:

1. L'ICCROM propose de répondre simultanément, tant au besoin de définir plus précisément son propre rôle (en tant que "partenaire prioritaire en matière de formation ") qu'à celui d'examiner *le cadre de principes* présenté ci-dessus, au cours d'une petite réunion rassemblant le personnel concerné de l'ICCROM et de l'UNESCO/ Centre du patrimoine mondial, ainsi que des représentants des Etats Parties intéressés et des organes consultatifs pertinents. L'ICCROM serait heureux d'accueillir cette réunion qui doit être organisée assez rapidement afin que ses conclusions puissent être présentées lors de la session du Comité prévue pour la fin du mois de novembre 2000 en Australie.

L'ICCROM recommande, en outre, que la réunion porte également sur les questions suivantes, qui se rattachent aux aspects évoqués plus haut:

- la définition des initiatives internationales (ex. réseaux de formation) reflétant de manière pertinente le cadre des principes précités;
 - l'examen et - si nécessaire - l'adaptation du document d'*Evaluation des requêtes de formation* et de la *Liste de contrôle des requêtes d'assistance en formation*, dans le contexte des conclusions de la réunion de novembre 1998, comme instruments de travail visant à assister le Comité dans l'examen des requêtes de formation ainsi que les Etats Parties dans la préparation de leurs requêtes;
2. L'ICCROM recommande que, pendant les prochains mois, une *matrice des stratégies et programmes de formation régionaux et un plan d'action* définitifs soient développés par lui-même, en consultation étroite avec le personnel du Centre et les autres partenaires pertinents, pour être présentés au Comité afin que ce dernier appuie les étapes de la planification et de la budgétisation nécessaires pour mener à bien les composantes régionales de la stratégie globale de formation.

B. Introduction

Le Comité du patrimoine mondial a commencé à prendre sérieusement en considération les problèmes de formation en relation à la création du Comité du patrimoine mondial à la suite de l'enquête sur les dispositions du Comité concernant l'assistance en matière de formation, enquête réalisée au début des années 90. En 1994, lors de la réunion du Bureau, le Comité a demandé à l'ICCROM d'élaborer une stratégie globale de formation pour les sites du Patrimoine culturel mondial. Depuis lors, l'ICCROM s'est attelé activement à cette tâche.

Deux réunions internationales ont été organisées sur les différents aspects du problème; en outre, des stratégies régionales de formation ont été élaborées pour l'Afrique (en collaboration avec le Centre du patrimoine mondial), l'Amérique latine (villes historiques) et l'Asie du sud-est. Ces

initiatives ont mis en évidence de nombreux points, propositions et principes en visant l'amélioration par le Comité de l'utilisation des fonds affectés à la formation.

A la lumière de ces expériences et dans le contexte de la réorientation des priorités du Comité (telle qu'elle ressort de la stratégie globale et des résultats du cycle de rapport périodique à venir), l'ICCROM est convaincu de l'opportunité d'examiner dès à présent les différentes possibilités qui s'offrent au Comité en vue du renforcement de son efficacité dans le domaine de la formation. L'objectif du présent document est d'examiner l'historique de ces récentes initiatives et de proposer des recommandations visant à renforcer l'approche du Comité à la formation dans l'intérêt du Patrimoine culturel mondial.

Une version préliminaire de ce document a été présentée au Comité du patrimoine mondial, pour information, en décembre 1999. La version actuelle reprend l'ancienne mais, d'une part, elle introduit de nouvelles informations, issues d'une enquête sur l'assistance à la formation conduite par l'ICCROM au début de l'année 2000 à partir des requêtes de formation de la dernière décade et, d'autre part, elle fait une proposition pour achever l'élaboration des stratégies régionales de formation dans toutes les régions.

C. Contexte pour la prise en considération de la formation en relation à la Convention du patrimoine mondial

La Convention du patrimoine mondial et ses Directives opérationnelles fournissent un contexte pour la prise en considération des activités de formation en relation aux sites du Patrimoine mondial. L'article 5 de la Convention enjoint aux Etats Parties à la Convention *"de garantir que des mesures efficaces et actives sont prises en vue de la protection, de la conservation et de la présentation du patrimoine culturel et naturel"* et, par conséquent, *"d'encourager la création ou l'aménagement de centres nationaux et régionaux de formation pour la protection, la conservation et la présentation du patrimoine culturel et naturel"*. Les Directives opérationnelles indiquent les conditions de présentation des procédures de requête d'assistance en matière de formation, en vertu de l'article 23 de la Convention, lequel note que le Comité *"peut également fournir une assistance internationale aux centres nationaux ou régionaux pour la formation de personnel et de spécialistes à tous les niveaux dans le domaine de l'identification, de la protection, de la conservation, de la présentation et de la réhabilitation du patrimoine culturel et naturel"*. Les Directives décrivent la préférence accordée par le Comité au soutien pour *"la formation de groupe au niveau local ou régional, en particulier dans les centres nationaux ou régionaux"*, les informations devant figurer dans les requêtes et la procédure à suivre pour l'évaluation des requêtes d'assistance technique.

D. Historique de l'élaboration de la stratégie globale de formation pour le Comité du patrimoine mondial

Réunion du Bureau du patrimoine mondial, Paris (Juillet 1994)

En juillet 1994, le Bureau du patrimoine mondial a lancé le processus d'examen, dont fait partie le présent document, en proposant, suite à l'examen des frais de formation réalisé entre 1988 et 1992, que le Centre du patrimoine mondial organise un "séminaire d'évaluation en vue de définir une nouvelle stratégie de formation dans le domaine de la conservation du patrimoine mondial". L'ICCROM a tout d'abord élaboré une première version de cette stratégie, examinée par le Comité en décembre 1995.

Stratégie de formation dans le domaine de la conservation des sites du Patrimoine mondial (Décembre 1995)

Le document concernant la Stratégie de formation a examiné les considérations de base pertinentes dans le cadre de l'élaboration d'une vue d'ensemble: historique des approches, groupes cibles pour la formation et leurs besoins, structures de carrière et typologies de formation, capacités de formation (enseignants, ressources, instruments), évaluation et contrôle de qualité, niveaux internationaux, régionaux et locaux de mise en œuvre. Il concluait en mettant en évidence les composantes d'une stratégie globale de formation efficace. Le rapport recommandait ce qui suit:

Recommandations du document stratégique ICCROM 1995 concernant la formation

1. *Le Comité du patrimoine mondial devrait encourager les Etats Parties à élaborer des programmes stratégiques de formation tant au niveau organisationnel en relation aux sites du Patrimoine mondial qu'au niveau national. De tels programmes devraient être discutés au niveau régional en vue d'une collaboration renforcée et d'une utilisation optimale des ressources. La phase de planification devrait bénéficier de missions d'experts chargés de consulter les autorités nationales et de réunions au niveau régional.*
2. *Le Centre du patrimoine mondial devrait collaborer avec l'ICCROM dans le cadre de l'élaboration de directives suffisamment détaillées pour la préparation de stratégies de formation dans les Etats Parties.*
3. *Le recours à la formation par le Fonds du patrimoine mondial devrait être planifié sur la base de programmes de formation cohérents. Ces programmes devraient fournir la référence pour l'identification des priorités pour le programme et budget du Patrimoine mondial et des contributions pour la formation au niveau local, national, régional et international.*
4. *La coordination dans le cadre de l'élaboration de stratégies de formation devrait être garantie par l'ICCROM en collaboration avec les Etats Parties, en consultation avec le Centre du patrimoine mondial, l'ICOMOS, l'Organisation des villes du patrimoine mondial et autres partenaires potentiels.*

Réunion du Comité du patrimoine mondial, Berlin (Décembre 1995)

Lors de la réunion de 1995 du Comité, qui s'est tenue à Berlin, 20.000 USD ont été alloués à l'ICCROM en vue de la finalisation du document concernant la stratégie de formation, notamment compte tenu des spécificités des différentes régions, document réalisé en étroite collaboration avec le Secrétariat et devant être présenté au Comité lors de sa 20ème session à Merida.

Durant les débats de la session de Berlin, les membres du Comité ont exprimé leur satisfaction en faveur du document mais ont regretté le déséquilibre existant entre l'Europe et le reste du monde. Les membres du Comité ont fait remarquer le caractère complémentaire de cours internationaux destinés à la formation des formateurs, de cours régionaux réservés aux différents spécialistes et de cours nationaux visant le personnel technique. Le Comité a soutenu la proposition concernant la poursuite de l'examen de la situation dans les différentes régions, la priorité étant accordée aux Etats Parties africains.

Réunion d'experts à ICCROM, Rome (Septembre 1996)

Suite aux décisions du Comité, le Centre du patrimoine mondial et l'ICCROM ont organisé une Réunion d'experts à Rome, qui s'est tenue à l'ICCROM du 19 au 21 septembre 1996. Des experts d'Amérique du nord, d'Amérique latine, d'Asie, des Etats arabes, des Etats baltiques et de France ont présenté des analyses régionales des besoins en matière de formation ainsi que des approches stratégiques à l'éducation et à la formation, tandis que les Universités de York et Louvain proposaient des rapports sur la base de leur expérience en la matière. L'ICCROM a proposé des informations actualisées concernant les besoins en matière de formation. Avec CRATERre-EAG, et sur la base d'un questionnaire réalisé dans le cadre du Projet GAIA de l'ICCROM, un document a été présenté concernant l'approche stratégique pour l'Afrique subsaharienne. Une note d'information préparée pour la réunion indiquait les critères principaux d'évaluation des requêtes de formation pour les besoins et engagements des sites du Patrimoine mondial dans une région donnée, la situation générale en matière de formation et d'éducation dans la région (niveau, type, disponibilité et qualité) ainsi que la situation d'Etats Parties spécifiques (assistance fournie précédemment et situation administrative dans le cadre de la Convention). En outre, la note d'information mettait en lumière les méthodes d'évaluation des besoins en référence au programme de conservation et de gestion, les niveaux de formation et d'éducation ainsi que la question de la rentabilité de la formation et de l'éducation.

La Réunion d'experts a donné lieu à la rédaction d'un rapport: **Approches stratégiques dans le domaine de la formation concernant le patrimoine immobilier** (WHC-96/CONF.201/INF.15), qui a été présenté par le Directeur général de l'ICCROM lors de la 20ème session du Comité du patrimoine mondial (Merida, décembre 1996). Les Recommandations ont été classées en fonction des groupes cibles, en tenant compte des engagements souhaités par les Etats Parties, les gouvernements locaux, les agences de financement et les instituts de formation:

Recommandations de la Réunion d'experts de l'ICCROM (1996)

Etats Parties

Nous recommandons que les Etats Parties fassent tout ce qui est en leur pouvoir afin de renforcer la sensibilisation et l'appui, en vertu de la responsabilité qu'implique la nomination d'un site du Patrimoine mondial, et de garantir un soutien approprié.

Gouvernements locaux

Nous recommandons que les gouvernements locaux soutiennent pleinement les initiatives de leurs Etats Parties; que la prise de décisions et les discussions concernant les sites du Patrimoine mondial soient ouvertes à tout moment; qu'ils soutiennent les efforts en vue de l'amélioration et de la promotion de la sensibilisation du grand public concernant les programmes de formation proposés, grâce au détachement de personnel pour les cours et à l'octroi d'un soutien financier; et qu'ils contribuent à l'affectation de fonds en faveur des sites du Patrimoine mondial.

Agences de financement

Nous recommandons une combinaison des secteurs financiers public et privé. Nous recommandons également que les financements locaux, nationaux et internationaux cherchent à soutenir les besoins des sites du Patrimoine mondial, que les populations locales mettent en valeur leur patrimoine culturel et puissent exprimer cela à travers leurs propres contributions et participation.

Instituts de formation

Nous recommandons la création de cours de formation, accessibles en termes de temps et de coûts, concernant en particulier la gestion de la conservation des sites du Patrimoine mondial. Idéalement, il devrait y avoir au moins un cours de formation dans chaque région du monde, tous effectivement reliés par le biais d'un réseau permanent de communication. L'ICCROM devrait jouer un rôle de coordination.

Afin d'explorer les modes de formation les plus efficaces, en termes de communication et de rentabilité, des centres de formation devraient lancer des programmes pilotes de formation ayant les caractéristiques suivantes:

- 1. étude de la Convention du patrimoine mondial et de ses implications*
- 2. enseignement interdisciplinaire*
- 3. formation rattachée aux sites actuels du Patrimoine mondial à travers le travail de terrain, les stages et la rédaction de plans de gestion*
- 4. formation dynamique, interactive et encourageant le déploiement d'un large éventail de techniques de communication*
- 5. formation respectant les "spécificités locales" tout en tenant compte des normes internationalement agréées*
- 6. formation respectant les coutumes (par exemple, lieux sacrés) mais mettant en place des directives afin d'harmoniser pratiques traditionnelles et bonne conservation*
- 7. formation embrassant le contexte global des sites du patrimoine, y compris les paysages culturels*
- 8. formation embrassant toutes les techniques pertinentes d'évaluation, d'enregistrement et de documentation*
- 9. formation inculquant et encourageant la participation du grand public ainsi que la nécessité de respecter la diversité culturelle et les besoins sociaux*
- 10. centres de formation faisant un usage rationnel des ressources existantes*
- 11. cours de formation encourageant une orientation vers de saines pratiques de conservation*
- 12. formation reconnaissant l'interdépendance de toute responsabilité (ex. administrateurs, directeurs, professionnels et propriétaires)*
- 13. formation comportant la présentation des réalités et des opportunités économiques et affrontant de façon positive le problème de l'appel de fonds*
- 14. formation encourageant les débats concernant les questions du secteur financier public et privé*
- 15. formation comprenant des compétences en matière de communication, telle la capacité à forger un compromis créatif*
- 16. formation octroyée grâce à des demandes de dons d'assistance technique*
- 17. formation ne négligeant pas la compréhension des besoins et aspirations des communautés locales*
- 18. formation encourageant le débat sur le problème de la tradition face à la modernité*
- 19. formation développant la sensibilisation quant au rôle d'aide que peuvent jouer les volontaires de la conservation*
- 20. formation développant une connaissance de la complémentarité du patrimoine naturel et culturel*
- 21. cours de formation incarnant et exprimant flexibilité et vision afin de répondre aux changements et besoins futurs*
- 22. centres de formation fournissant des manuels et moyens didactiques transmettant les résultats de la recherche ainsi des conseils et encouragements.*

Toutes les parties du processus devraient être conscientes:

- de l'importance de la compréhension des besoins sociaux et des aspirations des populations ainsi que du respect légitime de la propre culture
- de la valeur de la collaboration, tant intellectuelle que financière
- du rôle essentiel d'une mise en réseau efficace
- de la nécessité d'accorder l'attention nécessaire à l'efficacité et à la rentabilité
- du peu de ressources disponibles et du besoin de synergie au niveau de l'action
- de la nécessité d'accepter un degré pertinent de coordination
- de la nécessité de structures d'appui, outre les programmes de formation.

Réunion du Comité du patrimoine mondial, Merida (Décembre 1996)

Lors de la réunion de septembre 1996, à l'occasion de la présentation du rapport sur la stratégie (WHC-96/CONF.201/INF.15) intitulé *"Approches stratégiques à la formation concernant le patrimoine immobilier"*, le Directeur général de l'ICCRROM a rappelé que les capacités opérationnelles dans le domaine de la conservation du patrimoine ont besoin d'un cadre juridique effectif, d'une stratégie de développement des ressources humaines, de structures opérationnelles ainsi que de la sensibilisation de l'environnement professionnel et social. Malheureusement, la plupart des composantes nécessaires font souvent défaut. Le cadre stratégique était considéré comme un instrument de gestion devant reposer sur un système de formation et d'éducation faisant pleinement usage des projets pilotes pertinents et mettant en place des réseaux d'information au niveau national, régional et international.

Les membres du Comité ont exprimé leur pleine satisfaction face à la stratégie proposée et ont encouragé à la prendre comme ligne de conduite pour l'avenir. Sur la base de ces discussions, le Comité a adopté les principales directives en matière de formation (tant pour le patrimoine naturel que culturel) lors de la session qui s'est tenue à Merida.

Le Comité est convenu de:

1. Appliquer, tant aux sites culturels qu'à ceux du patrimoine, les actions stratégiques adoptées par le Comité en 1995, à savoir:
 - continuer le développement des programmes d'études et des modules d'information sur la formation en relation à la Convention sur le patrimoine mondial, notamment son éthique et sa mise en œuvre;
 - et développer les réseaux d'information sur la Convention du patrimoine mondial pour en faire bénéficier tous les gestionnaires de sites, en appuyant, plus particulièrement, l'achat des ordinateurs et de l'équipement de communication susceptibles d'aider les gestionnaires à accéder à l'Internet.
2. Inviter les organes consultatifs (IUCN, ICCROM, ICOMOS) à collaborer, autant que possible, à la préparation des stratégies régionales et aux programmes de sensibilisation et d'éducation s'inscrivant dans la stratégie de formation. Il est souhaitable que des ateliers communs soient organisés et que les résultats de leur évaluation soient portés à la connaissance du Comité.
3. Demander aux organes consultatifs de développer des cours thématiques au niveau international et de les adapter à l'échelon régional avec les institutions partenaires: le cours sur "La conservation des villes du patrimoine mondial, conservation territoriale et urbaine intégrée" est un excellent exemple de cette forme de développement indispensable.
4. Donner plus de poids aux programmes de sensibilisation et d'éducation qui s'inscrivent dans la stratégie de formation, et leur allouer plus de ressources.
5. Tous les besoins en matière de formation doivent être évalués et analysés non seulement en relation aux processus de conservation et de gestion du site mais également dans le contexte général d'une politique nationale en faveur de

la conservation du patrimoine et, progressivement, à la lumière d'un cadre de planification régional comportant des programmes de conservation intégrés et durables.

6. Encourager, par voie de conséquence, toutes les régions à coopérer, par le biais du Comité du patrimoine mondial, avec les organes consultatifs, l'ICCROM en particulier, pour développer leurs approches stratégiques en tenant compte: des réalités, des priorités, de la disponibilité des ressources, des contraintes financières et des échéances, au niveau local. De plus, la protection du patrimoine doit intégrer les aspects économiques et le développement.
7. Les rapports d'activité relatifs aux approches régionales pour le patrimoine culturel, à commencer par les propositions concernant les Etats baltes, l'Amérique latine et les Caraïbes, les cours sur la conservation territoriale et urbaine intégrée, ainsi que le patrimoine naturel en Asie et dans le Pacifique, doivent être portés à la connaissance du Comité.
8. Les centres de formation régionaux tels que: a) l'école de formation des spécialistes de la nature en Afrique francophone (Garoua, Cameroun), Afrique anglophone – Mweka college of Wildlife Management, Moshi, Tanzanie; b) CATIE, Costa Rica (Amérique latine); c) Wildlife Institute of India (WLI), Dehra Dun, Inde; d) Centro Nacional de Conservacion, Restauracion y Museologia, Cuba (CENCREM) – Catedra Regional de Conservacion (UNESCO – UNITWIN); e) CECRE, le cours de conservation architecturale à l'Université fédérale de Bahia, Brésil; f) le Centre de conservation CECOR à l'Université fédérale de Minas Gerais, Brésil; et toutes les autres institutions concernées, devraient recevoir les programmes d'études et modules d'information relatifs à la Convention sur le patrimoine mondial et utiliser les études de cas sur les sites du Patrimoine mondial. En outre, la constitution de réseaux par les institutions de formation sur les patrimoines culturel et naturel devrait être encouragée et appuyée afin de coordonner les programmes d'études existant ou nouveaux, et de favoriser leur diffusion.
9. Compte tenu des points suivants: sous-représentation du patrimoine culturel de certaines régions, en particulier de l'Afrique, dans la Liste du patrimoine mondial; priorité accordée par l'UNESCO à l'Afrique; manque de cours de formation sur le patrimoine culturel immobilier en Afrique subsaharienne; nécessité de former et d'éduquer la presque totalité des responsables, gestionnaires de site, techniciens et populations locales, il a été décidé de lancer en 1997, à travers le Centre du patrimoine mondial et dans le cadre du projet ICCROM/GAIA, une première série d'activités de formation sur le terrain en Afrique subsaharienne. Leur développement s'inscrira dans un projet cadre international pilote de dix ans. Pendant la phase de démarrage, prévue sur trois ans, le cadre stratégique sera élaboré et la méthodologie sera testée. Au cours de la deuxième phase, on procédera à une nouvelle évaluation du potentiel de formation existant et on identifiera les institutions de formation nationales et régionales adéquates en vue d'adapter, d'améliorer et de diversifier le matériel d'apprentissage. Lors de la dernière phase, de nouveaux programmes de formation seront mis au point et adaptés aux réalités locales afin de refléter le savoir-faire acquis grâce aux activités menées sur le terrain.
10. Le Centre du Patrimoine mondial, les organes consultatifs et les Etats Parties doivent coopérer étroitement les uns avec les autres pour concevoir et conduire des activités de formation respectant les approches régionales et thématiques adoptées par le Comité. De plus, le Comité pourrait souhaiter que, passé un délai de deux ans, toutes les activités appuyées par le Fonds du patrimoine mondial dérivent des principes directeurs mentionnés plus haut.

En outre, le Comité

11. Pourrait être amené à demander une révision des Directives opérationnelles pour l'exécution de la Convention du patrimoine mondial, afin qu'elles reflètent les principes directeurs des activités de formation, comme adoptés à l'occasion de sa vingtième session.

Les dernières discussions ont constitué une base pour l'approbation de la requête de l'ICCROM d'un montant de 30.000 USD alloué à un cours de formation sur une approche intégrée de la conservation urbaine (le document sur la stratégie exigeant le développement de cours thématiques au niveau international et leur adaptation au niveau régional, en particulier pour les cours sur la "conservation territoriale et urbaine intégrée") et de 50.000 USD pour le lancement de la première phase du projet de formation pour la conservation de la propriété immobilière en Afrique subsaharienne.

A l'occasion d'une discussion concernant les rapports entre les Organes consultatifs et le Centre du patrimoine mondial, le Délégué italien, faisant observer que l'ICCROM, en tant qu'organisation intergouvernementale, méritait une considération particulière, a proposé *"que l'ICCROM soit le partenaire prioritaire dans le domaine de la formation pour la conservation du Patrimoine culturel mondial et soit consulté sur toutes les requêtes d'assistance de formation afin d'assurer la qualité et l'efficacité des activités de formation dans le cadre de la stratégie de formation adoptée"*. Le rapport de réunion note que le Comité a accepté la proposition italienne.

Réunion du Comité du patrimoine mondial, Naples (Décembre 1997)

En référence à l'élaboration d'une stratégie globale de formation, la réunion du Comité de 1997 a abouti à des affectations de fonds à l'ICCROM en vue "de l'élaboration d'une stratégie de formation et d'un cadre procédural en vue du financement d'une réunion d'experts chargée d'affiner la stratégie d'ensemble" et du soutien à "l'étude d'une stratégie d'élaboration pour l'Amérique latine". L'ICCROM a également reçu des fonds destinés à la réalisation de huit autres projets de formation dans différentes régions.

Dans le cadre des premiers efforts d'élaboration d'une stratégie de formation pour le patrimoine culturel mondial", la discussion s'est maintenant orientée, des éléments appropriés pour une stratégie globale de formation dans le domaine du patrimoine culturel, vers les implications du cadre de la stratégie globale de formation pour la gestion par le Comité de ses responsabilités en matière de formation ainsi que vers la promotion de stratégies régionales de formation.

Réunion d'experts à l'ICCROM, Rome (Novembre 1998)

La réunion d'experts de 1998 sur "La formation en relation aux sites du patrimoine culturel mondial" avait pour but la formulation de recommandations concernant l'élaboration de stratégies régionales de formation et de directives pour l'évaluation des requêtes de formation.

La réunion a pris comme point de départ les résultats des documents précédents concernant la stratégie et a tenté de répondre aux questions suivantes:

- *quelle est la meilleure façon d'assister le Comité du patrimoine mondial afin de garantir une formation adéquate dans l'intérêt du Patrimoine mondial?*
- *quels sont les obstacles clés - ou les opportunités clés - à la fourniture d'une formation efficace pour le Patrimoine mondial?*
- *quels sont les principaux domaines où des approches stratégiquement ciblées offriraient vraisemblablement un important potentiel d'amélioration?*
- *au sein de chaque domaine identifié, quels critères et quels principes devraient guider le choix des activités ou approches? quelles suggestions spécifiques peut-on faire en vue d'une amélioration? ces recommandations peuvent-elles être intégrées aux Directives opérationnelles?*

La réunion était organisée sous forme d'atelier. La situation actuelle et les besoins ont tout d'abord été abordés en séance plénière; des groupes de travail se sont ensuite penchés sur des thèmes spécifiques et ont rédigé des recommandations. Etant donné que le but de la réunion était de se concentrer sur la stratégie globale de formation et les questions y relatives, les recommandations

proposées entendaient compléter les conclusions sur lesquelles un consensus avait déjà été atteint, examiner les procédures des Directives opérationnelles et formuler une stratégie que le Comité pourrait revoir et adapter pour sa mise en œuvre au cours des cinq années à venir. Les recommandations de la réunion étaient articulées en trois parties:

- cadre provisoire pour l'élaboration de la formation en relation aux sites du Patrimoine mondial;
- principes directeurs de l'évaluation des requêtes de formation;
- liste de contrôle des requêtes d'assistance en matière de formation.

Les résultats détaillés de la réunion sont résumés ci-dessous:

Le **cadre d'élaboration de la formation** en relation aux sites du Patrimoine mondial a été conçu comme un éventail de considérations générales et de notions clés de stratégies de formation en référence à la diversité du patrimoine et aux règles de la Convention elle-même. Le point de départ de la discussion était la définition du contexte de la formation et l'identification des problèmes, des opportunités et des contraintes dans le système du Patrimoine mondial. On a fait observer que l'élaboration de stratégies de formation et de renforcement des capacités devrait être rattachée au *processus de nomination et de gestion* des sites du patrimoine, à savoir l'identification de sites, en assurant leur protection et leur gestion conformément aux dispositions de la Convention, la préparation du document de nomination et la gestion de l'entretien et de la conservation du caractère et de l'importance des ressources du patrimoine. Compte tenu de la diversité et de la spécificité de toutes les ressources du patrimoine, ainsi que des différents acteurs concernés, *la conservation et la restauration des ressources du patrimoine culturel devraient reposer sur une méthodologie critique, laquelle devrait être essentiellement reflétée dans tout programme de formation*. Par conséquent, il n'est pas nécessaire que la formation soit spécifique à un site (contrairement à la coopération technique). Les Etats Parties devraient bénéficier d'une assistance visant la sensibilisation et le renforcement des capacités professionnelles dans le contexte de la gestion du patrimoine, qui devrait inclure la protection du Patrimoine mondial.

Il a été reconnu que chaque Etat Partie et région a sa propre réalité concernant les besoins spécifiques de la conservation du patrimoine et les ressources existantes ou potentielles pouvant être identifiées. *Des études permettant d'analyser la situation dans chaque région devraient par conséquent être intégrées dans le processus de renforcement des capacités*. Ces études devraient également être utilisées comme opportunité afin de mettre en place des systèmes de réseaux et de communication. *Des stratégies appropriées de formation et de recherche devraient être intégrées dans un tel processus et coordonnées au niveau national et régional*. Des organisations intergouvernementales peuvent élargir le cadre de la collaboration, collaborer à l'identification de méthodes de formation appropriées ainsi qu'à la recherche de soutien et de ressources externes. Des organisations non gouvernementales, à travers leurs réseaux professionnels et institutionnels, pourraient fournir un accès aux ressources humaines nécessaires pour la formation et la recherche. En fait, le recours aux organisations régionales existantes - telles que SPAFA en Asie du sud-est - est trop limité.

La réunion a reconnu le manque de dissémination efficace des connaissances concernant les activités, les aspirations et les opportunités, ainsi que le manque de "standardisation" de programmes de formation mettant l'accent sur les aspects méthodologiques. *La diffusion de telles approches analytiques et méthodiques pourrait être encouragée par la préparation de directives spécifiant les thèmes devant être insérés dans les différents types de cours et proposant les méthodes de formation lors du démarrage d'une nouvelle activité de formation*. Afin de garantir que la formation fasse partie intégrante des activités liées au patrimoine, toutes les organisations pertinentes devraient préparer un *plan de formation* définissant clairement les compétences professionnelles et de gestion de chaque fonction. Les thèmes liés au patrimoine devraient également être suffisamment attrayants pour être incorporés dans les programmes universitaires et d'écoles techniques. Il faut clarifier ce qui doit être communiqué et encourager les groupes nationaux à

promouvoir la diffusion de leurs capacités et besoins. Afin d'assister l'élaboration de la formation, il est nécessaire de disposer de matériel de référence, de modèles et d'exemples.

On a fait observer que, dans le cadre de l'élaboration de modèles applicables aux différentes réalités régionales et locales, il est nécessaire d'identifier un éventail de variables dont le poids pourrait être ajusté en fonction de la réalité et du besoin spécifique de chaque contexte. Si l'on considère le système du patrimoine mondial, on pourrait identifier des "initiés" (tels que l'UNESCO, l'ICCROM, l'ICOMOS et des experts de la conservation adéquatement formés), déjà au courant des conditions, et des "étrangers" (tels que le secteur de la construction, les planificateurs urbains et régionaux, les politiciens, les directeurs commerciaux et le grand public) avec lesquels il est nécessaire d'instaurer un dialogue de communication. La sensibilisation des propriétaires de biens doit être renforcée afin de leur permettre de comprendre l'importance et le caractère de leurs biens et des soins appropriés qu'ils nécessitent. Concernant la diffusion d'informations, des "recommandations" et des "directives" devraient être illustrées par des "histoires à succès", souvent nécessaires pour faire passer des messages importants.

Les efforts visant l'instauration d'une communication entre les organes responsables revêtent une importance considérable. Des fora appropriés, au niveau régional et international, peuvent se révéler utiles en vue de l'amélioration des informations sur la situation et sur la manière de mettre en pratique des modèles théoriques. L'un des principaux défis est de faire un travail de communication à double sens, pas seulement "du sommet à la base" comme cela a été trop souvent le cas jusqu'à présent, mais également en permettant aux acteurs et spécialistes locaux d'être entendus. Il est également nécessaire d'accorder davantage d'importance à la planification stratégique dans les organisations impliquées dans la gestion du patrimoine. Il est en outre nécessaire d'expliquer les bénéfices et responsabilités résultant pour le Monde entier eu égard aux objectifs de génération et de collecte des ressources nécessaires.

La nomination d'une ressource particulière du patrimoine peut constituer une première étape utile dans la cadre de la sensibilisation du grand public vis-à-vis du patrimoine. Un site du patrimoine mondial peut jouer le rôle de levier, suscitant l'intérêt en faveur du patrimoine en général, et être utilisé en vue de la définition du type de formation nécessaire dans la région. Il est utile d'identifier et de dresser la liste des obstacles et des opportunités, par exemple à quel degré il existe une connaissance précise des défis et des opportunités offertes par la nomination sur la liste du patrimoine mondial; comment les besoins identifiés en matière de formation pourraient être satisfaits en utilisant les ressources disponibles au niveau local ou bilatéral. Il est nécessaire de préciser qui formule la stratégie, quelle est la procédure d'approbation et qui est chargé de la mise en œuvre. La question clé concernant les réseaux est de savoir comment les mettre en place et comment les "nourrir".

L'évaluation des requêtes de formation devrait être considérée à la lumière des réflexions précédentes. Une telle évaluation devrait prendre en considération les intentions de la Convention ainsi que les besoins spécifiques des différents Etats Parties et régions. Les principes ont été formulés de manière à promouvoir consciencieusement l'élaboration de programmes de formation en vue de la satisfaction des besoins, en tenant compte du lien entre théorie et pratique, la promotion de méthodes pédagogiques novatrices et le soutien du renforcement des capacités dans les pays et régions concernés. Le but est d'encourager les Etats Parties et les organisations compétentes à développer des stratégies de formation cohérentes, de montrer comment l'activité proposée est motivée dans ce contexte, comment elle sera bénéfique pour le Patrimoine mondial et quel impact général elle pourra avoir sur le renforcement des capacités. L'accord est donné à l'utilisation pertinente de réseaux de partenaires au niveau local, régional et international. Chaque activité de formation est conçue comme une opportunité d'activation et d'amélioration des capacités locales et régionales; de telles expériences devraient par conséquent être portées à l'attention de la communauté internationale. A cette fin, ainsi que pour garantir la réalisation des objectifs d'apprentissage, il existe une demande de suivi et d'évaluation permanente des résultats par les responsables.

La **Liste de contrôle des requêtes d'assistance en matière de formation** est conçue comme une liste de points qui devraient être précisés par l'organisation chargée de préparer la requête afin de disposer d'une base commune pour l'évaluation. La liste de contrôle est conçue de manière flexible afin de permettre à

l'Etat Partie de l'adapter au caractère d'une activité donnée pour lequel une assistance est nécessaire et de mettre en lumière les besoins spécifiques et les ressources existantes. Dans ce contexte, la requête devrait être spécifiée en termes monétaires, en indiquant son effet de levier.

Note: le **Cadre d'élaboration de la formation**, le document concernant l'**Evaluation des requêtes de formation** et la **Liste de contrôle des requêtes d'assistance en matière de formation** issus de la réunion de novembre 1998 sont joints au présent document (cf. **Annexe: Recommandations de la réunion d'experts sur la formation en relation aux sites du Patrimoine mondial, 16-17 novembre 1998**. Ce rapport a été présenté au Centre du patrimoine mondial en mars 1999).

Réunion du Comité du patrimoine mondial. Kyoto (Décembre 1998)

Concernant l'élaboration de la stratégie de formation, le Comité a alloué la somme de 25.000 USD pour l'élaboration d'une stratégie régionale de formation en Asie du sud-est (les dix pays ASEAN). L'ICCROM a été chargée de réaliser une "évaluation des besoins aboutissant à l'élaboration de programmes de formation pouvant être utilisés: a) dans le cadre des écoles d'architecture et des départements de planification urbaine afin d'enseigner aux futurs architectes et aux planificateurs urbains les bases de la conservation du patrimoine; b) par les directeurs de sites du patrimoine afin de former les populations, les propriétaires, la communauté et les chefs religieux, les administrateurs locaux et autres acteurs des sites du patrimoine mondial, sur la base scientifique de la conservation et de l'entretien du patrimoine". L'ICCROM a également demandé et reçu des fonds pour cinq autres projets de formation, y compris 100.000 USD pour Afrique 2009.

Stratégie de formation pour les villes historiques d'Amérique latine (Mars 1999)

Le rapport de l'ICCROM, préparé par Antonino Pirozzi, consultant chilien, et basé sur sa propre recherche ainsi que sur un questionnaire réalisé auprès des responsables des Villes du patrimoine mondial en Amérique latine durant leur rencontre d'octobre 1998 avec le Comité consultatif ICCROM ITUC à Olinda (Brésil) (organisé avec le soutien du Getty Grant Programme et géré par CECI, l'Université fédérale de Pernambuco) a été achevé et présenté au Centre du patrimoine mondial en mars 1999. L'ICCROM souhaite, en coopération avec l'OVPM et le Comité du patrimoine mondial, organiser une réunion d'étude des résultats du rapport en l'an 2000 afin de concevoir une stratégie commune et le programme et plan d'action y relatifs avec tous ceux ayant un mandat en matière de formation dans la région.

Réunion du Comité du patrimoine mondial, Marrakech (Décembre 1999)

A l'occasion de la réunion du Comité du patrimoine mondial, qui s'est tenue en décembre 1999 à Marrakech, au Maroc, l'ICCROM a présenté un document d'information intitulé: "*Rapport d'activité de l'ICCROM concernant l'élaboration d'une stratégie globale de formation pour le patrimoine culturel dans le cadre de la Convention du patrimoine mondial*". Le Comité en a pris acte et a proposé, sur la base d'une résolution du gouvernement grec, que le document de l'ICCROM et les recommandations qu'il contient, soient examinés au cours de la réunion du Bureau prévue pour le milieu de l'année 2000.

Pendant cette même réunion, l'ICCROM a demandé un appui financier pour les projets proposés par le personnel du Centre du patrimoine mondial, des Etats Parties et le Comité. Le coût de ces

projets, qui couvrent toutes les grandes régions, s'élève à près de 207 000 USD, dont 80 000 USD pour AFRICA 2009.

Réunion de synthèse sur la stratégie de formation en Asie du sud-est (Février 2000)

A la fin du mois de février 2000, lors d'une réunion d'experts organisée en étroite collaboration avec le Centre du patrimoine mondial et grâce à l'appui financier du Japan Funds in Trust, le rapport d'évaluation des consultants de l'ICCROM sur les besoins et les perspectives en Asie du sud-est, que le Comité avait demandé en décembre 1998, a été examiné. Les éléments de la stratégie associée et du plan d'action correspondant ont fait l'objet d'un débat avant d'être adoptés. Les conclusions de cette réunion sont présentées dans un document distinct pour examen par le Comité.

E. Étude de l'efficacité de l'assistance fournie par le Comité en faveur de la formation pour le patrimoine culturel

Au cours de la réunion du Comité du patrimoine mondial de décembre 2000, l'ICCROM a demandé et obtenu une somme de 5 000 USD pour conduire une évaluation de l'efficacité des requêtes d'assistance en formation reçues par le Comité. L'ICCROM a engagé un consultant pour faire les recherches nécessaires pendant les mois de février et mars 2000.

Le projet consistait à mener une enquête systématique sur les requêtes d'assistance en formation pour l'héritage culturel, reçues par le Comité du patrimoine mondial, sur les recommandations émises à leur sujet par l'organe consultatif ainsi que sur les évaluations effectuées après le fin des activités. Cette analyse devait avoir pour résultats: une évaluation rapide des activités de formation par région, l'articulation des modèles identifiés, des conclusions sur l'efficacité de l'assistance en formation proposée par le Comité du patrimoine mondial, ainsi que des recommandations visant à améliorer le système. On espérait que l'enquête contribue de manière substantielle à définir au mieux la façon d'allouer les ressources limitées du Comité pour en optimiser l'efficacité.

Méthodologie et limites du projet

Le consultant de l'ICCROM a passé quatre semaines au Centre du patrimoine mondial pour examiner le plus grand nombre possible d'activités de formation appuyées par le Comité du patrimoine mondial pendant les années 1990. Il a utilisé pour ce faire des outils de recherche tels que: le document intitulé *Assistance en formation de 1978 à 1997 (Centre du patrimoine mondial)*, les évaluations de formation préparées en 1998 et 1999 par les organes consultatifs, et la base de données informatisée sur l'assistance en formation. Le fichier central de l'UNESCO a été systématiquement examiné, au même titre que les fichiers des bureaux du Centre du patrimoine mondial, tandis que les coordonateurs régionaux du Centre ont été interrogés. Les recherches ont également conduit à la préparation d'une série de fiches sur chacune des activités de formation découvertes dans les fichiers, à partir des photocopies des requêtes d'assistance en formation, des évaluations par les organes consultatifs, des rapports finaux (entiers ou partiels) et de tous les autres documents susceptibles de donner des informations sur l'activité. Chaque fiche contient les informations suivantes, lorsqu'elles sont disponibles:

- pays/région
- montant et proportion du financement total fourni par le Comité
- bénéficiaires de l'activité
- liens avec les institutions locales et les infrastructures éducatives
- résultats /produits escomptés de l'activité
- approches méthodologiques utilisées/innovations
- importance des liens avec les sites du patrimoine mondial et leurs gestionnaires
- utilité et pertinence de l'évaluation préliminaire de la requête d'assistance par les organes consultatifs
- suites données au projet et évaluation: avantages mesurés/problèmes/possibilités d'amélioration

Les résultats de l'enquête ont été limités par les difficultés rencontrées pour accéder aux documents archivés. En dépit des réels efforts déployés dans ce domaine, le système de classement des fichiers du Centre du patrimoine mondial ne permet pas des recherches efficaces et rapides. Alors que l'on avait initialement espéré examiner toutes les activités de formation entreprises depuis la signature de la Convention, les difficultés d'accès ont limité les recherches aux activités des dix dernières années. Pendant quatre semaines, 36 des 65 activités réalisées pendant la dernière décade ont été étudiées en détail.

En outre, dans de nombreux cas, les données contenues dans les fichiers ne permettent pas de comprendre précisément la nature de l'activité, la situation générale ou le contexte dans lequel elle s'inscrivait, ni les caractéristiques des approches adoptées pour la formation dans la région.

Analyse

Les activités de formation appuyées par le Comité du patrimoine mondial ont été analysées à l'intérieur de trois grandes catégories.

1. La première catégorie correspond aux activités qui visent directement à l'exécution de la Convention du patrimoine mondial et qui s'inscrivent dans le cadre plus large de la Stratégie globale adoptée par le Comité lors de sa dix-huitième session en 1994. Cette stratégie fournit une méthodologie opérationnelle de mise en œuvre de la Convention qui garantit l'équilibre et la représentativité de la Liste du patrimoine mondial en corrigeant les déséquilibres géographiques, temporels et spirituels existant entre les différentes régions. Elle encourage les pays à devenir des Etats Parties à la Convention, à préparer des propositions de liste cohérentes, et à désigner des propriétés de catégories et de régions encore insuffisamment représentées dans la Liste du patrimoine mondial, une attention particulière étant accordée à l'Amérique latine et aux Caraïbes, à l'Afrique et au Pacifique.

Les activités de formation liées à la Stratégie globale sont généralement appuyées par l'Assistance internationale et orchestrées par le Centre du patrimoine mondial. "L'Atelier sur le renforcement des capacités et le développement des institutions dans la région Pacifique" offre un bon exemple de ce type de formation: il avait pour objectifs de promouvoir la Convention du patrimoine mondial, de faire augmenter le nombre de pays signataires de la Convention, de fournir un appui à la préparation des inventaires et des listes préliminaires des futurs sites

potentiels du patrimoine mondial, et à la désignation des propriétés susceptibles de figurer sur la Liste du patrimoine mondial.

2. La deuxième catégorie couvre le développement des activités de formation dans le cadre de la Stratégie globale de formation, lancée par le Bureau en 1994. La plupart des activités financées dans cette catégorie sont régionales, de par leur nature ou leur portée, à l'exception de quelques-unes qui sont internationales. Les activités sont souvent organisées par les Etats Parties ou l'ICCROM et on y trouve, notamment: les séries de cours ITUC (internationaux et régionaux), les activités du programme AFRICA 2009, lancé en mars 1998, et les évaluations régionales conduites en Europe de l'est, Amérique latine et Asie du sud-est.
3. La troisième catégorie est celle des activités de formation qui sont organisées par les Etats Parties et s'appuient sur l'Assistance à la formation fournie par le Fonds du patrimoine mondial. Ces activités vont des bourses individuelles, séminaires ou cours répondant à des besoins spécifiques (comme celui sur les principes de base - "First aid kit" - de la manipulation et du traitement du matériel archéologique, en Jordanie, en 1999) jusqu'aux activités de formation répétitives telles que le Programme régional de formation sur la conservation du patrimoine, à l'Université fédérale de Salvador de Bahia, au Brésil, qui existe depuis 1974.

Dans certains cas, lorsque les Etats Parties ne disposent pas des compétences nécessaires pour atteindre les objectifs définis au niveau de l'apprentissage, l'ICCROM, le Centre du patrimoine mondial, voire des consultants ou des sociétés spécialisés en formation, travaillent directement avec les Etats Parties à la préparation de la requête d'assistance en formation dans le but d'améliorer la qualité et l'efficacité des initiatives planifiées.

L'examen systématique par l'ICCROM de toutes les requêtes en matière de formation (modalité acceptée lors de la réunion du Comité du patrimoine mondial de 1996) a formalisé une pratique qui était déjà largement adoptée par le Centre et le Comité. Cependant, alors que les résultats de l'examen effectué par l'ICCROM étaient souvent exposés oralement au cours des réunions du Bureau ou du Comité, ils ont été présentés par écrit à partir de 1996. En général, les requêtes sont également envoyées à l'ICOMOS pour évaluation des activités de formation.

L'ICCROM évalue les requêtes au regard des critères précis qui ont été définis lors de la réunion sur la stratégie globale de formation, organisée à l'ICCROM en novembre 1998. Les examens réalisés par les organes consultatifs au cours des dernières années sont maintenus par le personnel du Centre du patrimoine mondial afin d'assurer une continuité dans la référence des projets.

F. Problèmes et conclusions

L'examen des fichiers et les entretiens avec le personnel du Centre du patrimoine mondial, effectués par le consultant, ont permis de tirer des conclusions dans un certain nombre de domaines, à savoir: le rôle de l'ICCROM, les procédures et l'efficacité de l'examen de l'assistance en formation, la gestion des fichiers et de l'information, et enfin l'évaluation des activités de formation ainsi que les suites qui leur sont données. Les conclusions et l'analyse ci-dessous lient les résultats de cette étude

aux expériences récentes du personnel de l'ICCROM en matière de réponse aux requêtes et propositions de formation.

1. La limitation des fonds a bousculé l'ancien système d'examen des requêtes

En ce qui concerne l'assistance à la formation et les besoins relatifs à l'exécution de la Convention du patrimoine mondial, la situation rencontrée aujourd'hui par le Comité est très différente de ce qu'elle était il y a une vingtaine d'années, lorsque le Comité a commencé à travailler, et même de celle qui prévalait il y a quelques années à peine. Les pressions sur les fonds du Comité ont augmenté de façon drastique au cours des deux dernières années. En 1998, pour la première fois dans l'histoire du Comité, tous les fonds disponibles pour la formation ont été alloués au cours de sa réunion de fin d'année. Cela s'explique principalement par l'intérêt croissant des Etats Parties pour les possibilités offertes par la Convention du patrimoine mondial.

Cet état de fait a contraint l'ICCROM et le Centre à accorder plus d'importance aux approches stratégiques anticipatives qui prennent les devants et répondent par le biais de programmes, quand cela est possible, aux besoins prioritaires des régions. C'est une approche qui améliorera certainement l'impact des activités régionales de formation mais réduira les fonds disponibles pour les projets que les Etats Parties jugent importants ou nécessaires à l'échelon national.

2. La définition imprécise du rôle de l'ICCROM

Il semble qu'il existe un profond désaccord et beaucoup de confusion quant à la portée et à la nature du travail réalisé par l'ICCROM pour le Comité.

La portée: l'ICCROM a été désigné par le Comité, en décembre 1996, comme son "partenaire prioritaire en matière de formation" mais, en pratique, nul ne sait précisément ce que cela signifie. La difficulté est accentuée par la confusion linguistique qui se développe autour de l'accent accordé, de façon croissante, aux initiatives de "renforcement des capacités" par le personnel de l'UNESCO du Centre et les bureaux régionaux de l'UNESCO;

La nature: le personnel du Centre du patrimoine mondial a exprimé sa perplexité quant à ce qu'on pouvait raisonnablement attendre de l'ICCROM (et dans une certaine mesure des autres organes consultatifs), qui est à la fois juge, quand il évalue les requêtes d'assistance en formation, et partie, quand il défend ses propres projets de formation pour obtenir un appui du Comité du patrimoine culturel. C'est un souci parfaitement justifié et non négligeable, si l'on veut garantir la pleine transparence de l'utilisation des fonds du Comité et de ses mécanismes de prise de décision.

Certains membres du personnel du Centre s'interrogent également sur la nécessité scientifique de faire examiner par l'ICCROM les requêtes d'assistance en formation. D'autres font remarquer les avantages liés à l'implication plus systématique des bureaux régionaux de l'UNESCO dans l'évaluation des requêtes et les suites à donner, qui permettrait de profiter des liens précieux et du dialogue existant déjà avec les organisations, les institutions et les spécialistes nationaux chargés du travail concerné.

L'ICCROM réagit avec force sur certains des points évoqués:

1. L'ICCROM ne considère pas que son rôle de "partenaire prioritaire" lui donne l'exclusivité sur la planification et l'exécution des activités de formation pour le patrimoine mondial. De même que l'ICCROM est pour l'UNESCO sa "référence principale" pour tout ce qui touche à la formation en matière d'héritage culturel, et ce depuis sa création par l'UNESCO en 1956, l'ICCROM s'efforce d'utiliser ses compétences pour maximiser l'efficacité des fonds alloués par le Comité à la formation, en améliorant la coordination de la planification des activités et en facilitant l'accès des personnes chargées de la formation aux informations professionnelles pertinentes sur le développement des programmes, modèles, standards, méthodologies ou autres, dans le domaine de la formation.
2. L'ICCROM examine et évalue toutes les requêtes d'assistance en formation, reçues par le Centre, parce que le Comité lui a demandé de le faire. L'ICCROM est persuadé que, de par ses compétences professionnelles en matière de formation, ses examens ont une réelle valeur et un poids non négligeable pour le Comité et les Etats Parties, et vont bien au-delà de l'examen technique que pourraient effectuer le personnel et les spécialistes de programmes du Centre, qui ne sont pas experts en formation.

L'ICCROM s'efforcera, avec le plus grand plaisir, d'accentuer l'implication des bureaux régionaux de l'UNESCO et de tirer parti des connaissances locales.

3. L'ICCROM pense que, dans le travail qu'il accomplit pour le Comité, tout doit être fait pour éviter les conflits d'intérêt ou ce qui pourrait y ressembler et il est prêt à étudier en détail tous les cas où des conflits de cette nature seraient mis en évidence. L'ICCROM a été critiqué par les Etats Parties en 1998 au sujet des requêtes d'assistance en faveur des formations ITUC relevant de son propre programme ICCROM ITUC. En réponse, l'ICCROM a simplement fait valoir que les Directives en matière de formation, adoptées par le Comité en 1996, invitaient l'ICCROM à soumettre au Comité des requêtes pour les projets de formation et faisaient référence à la formation ITUC comme exemple du type d'activité que le Comité souhaitait appuyer. Pour ne pas donner l'impression que l'ICCROM ne demande des fonds au Comité du patrimoine international que pour la mise en œuvre de ses propres programmes, toutes les propositions faites au Comité en 1999 ont été développées en consultation avec le personnel du Centre du patrimoine mondial et/ou des Etats Parties. Cet aspect est mis en exergue dans les documents de l'ICCROM qui décrivent et proposent les projets au Comité en décembre 1999. L'ICCROM adopte cette année un processus ouvert et consultatif analogue pour s'assurer que les projets proposés s'inscrivent dans les priorités stratégiques du Comité.

L'ICCROM est parfaitement conscient de la proportion des fonds disponibles pour la formation sur le patrimoine culturel, qui lui est allouée par le Comité. Mais il est également en mesure de démontrer que, d'une part, les diverses activités qu'il a entreprises correspondent bien aux priorités stratégiques du Comité et que, d'autre part, les investissements du Comité dans les projets de l'ICCROM ont eu un effet multiplicateur en attirant des financements considérables des partenaires extérieurs en faveur du patrimoine mondial.

3. L'absence de suites données aux initiatives de formation

L'un des principaux objectifs des investissements réalisés par le Comité pour la formation est, en fin de compte, la durabilité des activités financées. L'évaluation conduite après la fin d'un projet est un élément déterminant pour y parvenir. Or, il n'y pas systématiquement de suites ni d'évaluation après la fin des projets appuyés par le Comité du patrimoine mondial, même si cette évaluation figure dans les clauses contractuelles stipulées par le Centre. Les rapports d'évaluation ne sont pas disponibles pour la majorité des projets financés par le Comité. Dans certains cas, les rapports d'évaluation ont été rédigés à la hâte pour respecter le contrat mais ils ne tirent pas des conclusions de réelle valeur pour le système.

Il serait utile de continuer à définir clairement les avantages bien réels fournis par une évaluation exhaustive des projets, tout en insistant sur ce qui fait déjà partie de la politique, à savoir qu'aucune requête concernant la poursuite d'une activité de formation ne peut être prise en considération tant que les rapports d'évaluation des phases antérieures ne sont pas disponibles pour examen.

4. Gestion de l'information

La possibilité de tirer parti de l'expérience passée pour améliorer le travail d'aujourd'hui dépend de l'accessibilité des données. Celle-ci est considérablement réduite par les limitations du système de classement des fichiers dont le Centre dispose actuellement. A l'exception du fichier central, situé dans la salle des photocopieuses et qui est difficile à consulter, le classement des fichiers ne respecte pas de modèle unique. Les spécialistes responsables de chacune des régions gèrent leurs fichiers en fonction de leur propre logique et veillent à ce qu'ils soient facilement accessibles pour le travail quotidien. Bien que dans chaque bureau l'organisation du classement des données fasse l'objet d'efforts considérables, seules les personnes en charge du bureau sont capables de localiser rapidement les classeurs et documents pertinents. Cette situation est acceptable sur le court terme – avec quelques difficultés – mais la mémoire des activités du Centre est perdue quand le personnel change. Le Centre a besoin, au plus vite, d'un système de classement des données qui soit systématique et facile à consulter selon plusieurs critères.

G. Recommandations

Suite à l'enquête présentée ci-dessus et compte tenu des six années d'expérience passées par l'ICCROM à essayer d'élaborer une stratégie globale de formation pour le patrimoine culturel mondial, le moment est venu pour le Comité d'examiner les options qui lui permettront de mener à bien la première phase de la stratégie.

Divers moyens et approches possibles peuvent permettre d'améliorer le système de formation pour le Patrimoine mondial.

- Certains consistent à rendre les systèmes existants plus performants. Ainsi, dans le but de mieux répondre à une charge de travail accrue, depuis le deuxième semestre 1998, l'ICCROM a développé des systèmes internes qui visent à améliorer l'efficacité de ses propres contributions.

- Certains s'inspirent d'idées et d'initiatives nouvelles. Plusieurs Etats Parties ont apporté de nouvelles idées (ex. en décembre 1998, les propositions hongroises de formation axées sur un "programme de bourses" ont pour objectif la mise en place et le soutien d'un réseau professionnel de responsables du Patrimoine mondial correctement formés) qui méritent une attention sérieuse.
- Quelques nouvelles structures et agences offrent également de nouvelles possibilités. L'Organisation des villes du patrimoine mondial recherche de plus en plus à participer activement aux schémas de formation devant bénéficier à ses membres. Le Secrétariat du Comité hongrois du patrimoine mondial a été récemment créé afin d'offrir un soutien aux activités régionales du Patrimoine mondial, et la création d'une délégation ACCU à Nara, au Japon, devrait fournir des opportunités de formation pour le Patrimoine mondial en Asie/Pacifique, etc.

Cependant, toutes ces approches, aussi bien conçues et projetées soient-elles, ne résolvent que partiellement le problème.

Le système du Patrimoine mondial a besoin d'un cadre lui permettant de répondre globalement et de manière holistique à toutes les dimensions de la situation de la formation en relation au Patrimoine mondial.

L'ICCROM propose qu'un système global et holistique pour le Patrimoine mondial en matière de formation comprenne ce qui suit:

- Une **définition claire du rôle** de chacun des partenaires dans le système du Patrimoine mondial;
- Un **cadre de principes** susceptible de guider les décisions du Comité concernant la mise en place ou le renforcement de stratégies et programmes de formation appropriés au niveau international, régional et national. Les principes sont de deux types: d'une part ceux qui définissent la nature et les conditions d'une formation efficace pour la conservation et, d'autre part, ceux qui se rapportent à la collaboration fructueuse des partenaires du Patrimoine mondial impliqués dans la formation à la conservation.
- Un éventail de **stratégies et de programmes régionaux de formation** conçus en accord avec les principes précités, compte tenu des circonstances particulières et des besoins de la région. Celles-ci seraient en outre conçues afin de soutenir et de compléter les initiatives au niveau national, de bénéficier le cas échéant des synergies régionales et d'être régulièrement actualisées afin de refléter les résultats obtenus dans les comptes rendus périodiques.

Etudions chaque point l'un après l'autre.

A) Définition des rôles des principaux partenaires

La désignation de l'ICCROM, par le Comité, comme son "partenaire prioritaire dans le domaine de la formation" a été interprétée différemment par les divers partenaires du système depuis la décision du Comité en 1996.

L'ICCROM estime que ce titre lui confère un rôle clé au niveau de la coordination, et non une place exclusive dans la mise en œuvre. Il considère que le "partenaire prioritaire dans le domaine de la formation" doit remplir les fonctions suivantes:

- Servir de centre pour l'échange des modèles, des méthodologies et des compétences en matière de formation;
- Faciliter le développement des cadres, infrastructures et stratégies, au niveau régional, pour améliorer les conditions de formation;
- Coordonner les initiatives visant à améliorer l'efficacité de la formation;
- Définir les standards utilisés pour juger de l'efficacité de la formation et en être le gardien;
- Jouer le rôle de conseiller technique pour le développement, l'exécution et l'évaluation des programmes de formation;
- Appuyer les efforts visant à renforcer les capacités des institutions individuelles de formation afin qu'elles atteignent leurs objectifs;
- Développer, le cas échéant, et exécuter des programmes de formation, de nature généralement novatrices avec des initiatives modèles ou pilotes, ou dans des zones privées des infrastructures institutionnelles nécessaires.

Les différences d'interprétation du rôle de l'ICCROM doivent être cependant comprises et examinées par les divers partenaires afin d'arriver à un consensus sur la définition la plus efficace des rôles complémentaires des divers partenaires et des relations qui doivent exister entre eux, dans le but de renforcer les possibilités de formation.

Ce débat devra faire partie des négociations actuellement engagées au plus haut niveau afin d'élaborer un mémorandum d'accord entre l'ICCROM et l'UNESCO. Ce mémorandum constituera le cadre définissant les relations spéciales unissant, notamment, l'ICCROM, le Comité du patrimoine mondial et le Centre du patrimoine mondial.

B) Cadre de principes

Les principes suivants sont censés constituer un cadre pour la prise en considération du développement de la formation pour la conservation des sites du Patrimoine mondial. Comme indiqué précédemment, ils sont de deux types: d'une part, ceux qui concernent la nature et les conditions d'une formation efficace pour la conservation des sites du patrimoine mondial et, d'autre part, ceux qui se rapportent à la collaboration fructueuse des partenaires du Patrimoine mondial impliqués dans la formation.

PRINCIPES FAVORISANT UNE FORMATION EFFICACE POUR LA CONSERVATION DES SITES DU PATRIMOINE MONDIAL

- 1. La formation devrait être considérée comme le moyen le plus rentable permettant au Comité du patrimoine mondial d'améliorer la conservation des sites du Patrimoine mondial**

La formation constitue effectivement un investissement auprès des personnes dont les décisions, à quelque niveau que ce soit, peuvent avoir un impact sur les valeurs des sites du Patrimoine mondial. L'investissement visant l'amélioration des conditions physiques de conservation ou de l'état de conservation d'un endroit donné peut fournir uniquement des gains à court terme s'il n'est pas accompagné d'un investissement à long terme dans les capacités des ressources humaines dont dépend le bien des sites.

2. L'audience pour les activités de formation en conservation devrait être vaste et variée

Lorsque l'on parle de formation en relation au Patrimoine mondial, il ne s'agit pas uniquement de doter les spécialistes des compétences requises. La formation est en effet souvent davantage orientée vers les personnes ayant des postes de responsabilité en matière de gestion et dont les décisions peuvent dans l'ensemble affecter fortement les conditions et les possibilités de conservation de sites spécifiques. Les stratégies de formation doivent donc tenir compte des besoins et de la compréhension des politiciens, des administrateurs, des propriétaires privés et publics, des promoteurs, des banquiers et des prêteurs, des artisans et des commerçants, du grand public, etc. ainsi que des spécialistes et des responsables des sites. La formation doit être interdisciplinaire et intersectorielle afin d'encourager le dialogue entre les personnes concernées.

3. La formation dans le contexte de la Convention du patrimoine mondial devrait être considérée au sens large comme toute activité visant à accroître les capacités des individus et des institutions concernées par la gestion des sites du patrimoine culturel

En d'autres termes, la formation doit comprendre les activités pédagogiques conventionnelles mais également des séminaires ou des forums offrant la possibilité d'apprendre grâce à l'échange avec des collègues, la production et l'utilisation de matériel écrit et/ou audiovisuel de différents formats et dans différents endroits (ex. brochures promotionnelles, journaux ou revues, etc.) ou de véhicules visant le renforcement des réseaux d'échange et de communication. Le facteur qualifiant dans la définition de la "formation" sera la capacité de l'activité proposée d'améliorer les compétences, le savoir ou la prise de conscience de l'individu et/ou de l'institution impliquée. Le choix de l'approche, ou de l'activité, devrait être fonction de la nature des compétences, du savoir ou de la prise de conscience que l'on souhaite améliorer, ainsi que des besoins du groupe cible que l'on souhaite toucher ("directeurs de site", administrateurs publics, politiciens, commerçants et artisans, grand public, etc.). Dans cette optique, des propositions telles que le programme hongrois de bourses par exemple, qui vise la mise en place d'un solide réseau de professionnels du patrimoine mondial, peuvent être considérées comme des véhicules importants de formation.

4. Le succès de programmes efficaces de formation suppose la participation de professionnels et d'agences ayant de l'expérience dans ce domaine

Un trop grand nombre de programmes de conservation sont organisés autour d'efforts visant simplement à réunir un certain nombre de conférenciers sans planification préalable de la manière d'atteindre les objectifs d'apprentissage recherchés par les participants. Les professionnels ayant une expérience de formation sont en mesure d'évaluer et de définir soigneusement les besoins en formation, de concevoir des programmes de formation répondant aux besoins identifiés, gérés et orientés vers des objectifs d'apprentissage définis et, à l'issue du programme, d'évaluer l'expérience dans une perspective d'amélioration.

5. Les initiatives de formation devraient généralement maximiser l'utilisation des infrastructures et systèmes existants en matière d'éducation plutôt que de créer de nouveaux systèmes

Dans le monde entier, les programmes de formation et d'éducation font l'objet de critiques car le soutien public aux systèmes d'éducation (en particulier les universités) diminue. Les programmes de formation conçus pour répondre aux besoins du patrimoine mondial devraient renforcer les systèmes existants. De même, les programmes existants (ex. cours universitaires de troisième cycle), réorientés afin d'embrasser les besoins du Patrimoine mondial, peuvent

répondre aux besoins de manière extrêmement rentable étant donné le financement limité disponible au sein du Comité.

6. La formation visant la promotion des objectifs de conservation devrait être axée sur les professionnels, disciplines et programmes dominants, et pas uniquement sur les besoins des spécialistes de la conservation

Des messages de formation en conservation devraient être insérés dans les programmes de formation des administrateurs, des responsables ou des professionnels dont le travail les mettra vraisemblablement en contact avec les sites du Patrimoine mondial.

7. Les messages de formation pour les sites du Patrimoine mondial devraient promouvoir une pratique optimale de conservation au plan international, sans distinction entre les sites du Patrimoine mondial et les autres sites

Il n'existe aucune différence fondamentale entre les messages de formation réalisés pour les sites figurant sur la liste du Patrimoine mondial et les autres. Une pratique de bonne conservation est une pratique de bonne conservation et, dans l'intérêt du Patrimoine mondial, n'a nul besoin d'être circonscrite au Patrimoine mondial.

PRINCIPES FAVORISANT UNE COLLABORATION EFFICACE DES PARTENAIRES DU PATRIMOINE MONDIAL IMPLIQUES DANS LA FORMATION

1. Les requêtes d'assistance en formation devraient être jugées en fonction de critères établis pour maximiser le rapport coût/efficacité des activités proposées

La réunion d'experts de novembre 1998 à l'ICCROM a abouti à des recommandations concernant les critères d'examen des requêtes d'assistance en matière de formation. Ceux-ci ont généralement trait à l'accroissement des bénéfices de l'activité proposée dans la région, pour plusieurs disciplines et à long terme. Ces critères devraient être partagés avec le Comité et être, le cas échéant, intégrés dans les Directives opérationnelles.

2. L'ICCROM, le Centre du patrimoine mondial et le Comité du patrimoine mondial, devraient passer de la réponse réactive aux requêtes d'assistance en matière de formation, à l'anticipation et à la planification anticipative afin de satisfaire les besoins en formation

Compte tenu des fonds limités du Comité, il semble qu'une approche anticipative soit nécessaire pour garantir que les fonds satisfassent des besoins prioritaires et soient utilisés de manière aussi rentable que possible en vue de la réalisation des objectifs de formation recherchés. Cela ne signifie pas que les Etats Parties ne doivent pas poursuivre leur recherche de fonds destinés à la formation, mais qu'ils devraient essayer, en se conformant à l'avis de l'ICCROM et du Centre, de promouvoir le partage le plus large possible des bénéfices de la formation pour chaque activité proposée, en relation avec les besoins prioritaires définis.

Les stratégies régionales actuellement développées par l'ICCROM pour le Comité constituent un instrument important dans une approche anticipative à la gestion des possibilités de formation. Ces stratégies définissent les objectifs de formation importants pour la région et suggèrent la manière optimale d'atteindre ces objectifs, sur la base d'une collaboration entre partenaires existants et nouveaux. Enfin, des programmes, activités et initiatives spécifiques pour le Patrimoine mondial peuvent être proposés pour la mise en œuvre des stratégies, une fois acceptées.

3. Les liens existants entre les différents éléments stratégiques du système de gestion du patrimoine mondial (y compris les rapports périodiques sur l'état de conservation des sites inscrits et le développement de la Stratégie globale), d'une part, et la fourniture d'une assistance technique et de formation, d'autre part, devraient être précisés et renforcés

Dans le temps, avec la régularisation du système de rapports périodiques, un nombre prévisible de résultats en matière de formation (et d'assistance technique) devrait apparaître cycliquement, ex. les rapports de la "région A" pourraient aboutir l'année suivante à un ensemble d'activités de formation (et/ou d'assistance technique) orientées vers les faiblesses identifiées dans les rapports. Dans certains cas, l'étude des rapports peut suggérer la création de programmes ayant le même objectif qu'Afrique 2009.

De même, les résultats du système de rapports périodiques devraient être systématiquement intégrés tant dans les évaluations réalisées pour fournir une base analytique aux différentes stratégies régionales de formation que dans les conclusions issues de la mise en œuvre de la stratégie globale de renforcement de l'équilibre et de la représentativité de la liste du Patrimoine mondial.

4. L'éducation et la formation doivent bénéficier d'une place permanente et visible à l'ordre du jour du Comité, indépendamment de l'assistance technique

Selon l'ICCROM, la prise en considération effective des requêtes, stratégies et programmes de formation revêt une importance suffisante pour le Comité et, à long terme, pour le bien des sites du Patrimoine mondial eux-mêmes; ainsi, une place permanente à l'ordre du jour du Comité devrait être trouvée pour ces discussions. Sinon, les débats sur la formation sont fragmentés et les possibilités rentables de synergies et de collaborations entre initiatives sont perdues.

5. Il faut accorder une plus grande attention à l'inventaire des allocations du Comité à la formation, et des évaluations y relatives, en tant que base de définition des modèles de besoins et réponses pouvant informer une future prise de décision

Un engagement à réaliser régulièrement des évaluations et à en partager les résultats doit faire partie de la gestion des dépenses de formation par le Comité.

De cette façon, le Comité et ses partenaires sont en mesure de profiter au maximum des initiatives stratégiques ayant déjà des retombées positives sur la capacité de formation du Patrimoine mondial, et ils peuvent s'inspirer de ces expériences pour les initiatives ultérieures. En d'autres termes, le Comité et ses partenaires devraient tirer les leçons des "gagnants" du système. Afrique 2009, même s'il en est à sa phase initiale, offre déjà de nombreuses idées quant aux conditions requises pour la réussite de partenariats stratégiques, d'appels de fonds et de formation rentable. Les programmes stratégiques de l'ICCROM au niveau régional tels qu'ITUC, NAMEC, PAT96 et 99, PREMA, PREMO, le programme de formation au Maghreb, etc., même s'ils ne sont pas conçus pour le Patrimoine mondial, ont servi un grand nombre de clients du Patrimoine mondial pendant longtemps. Des leçons quant aux partenariats, à la collecte de fonds, à l'effet multiplicateur des investissements et aux conditions de transfert à long terme des responsabilités de formation ont été tirées de toutes les activités et offrent de précieuses idées au Comité dans ses efforts visant le renforcement de la formation pour le Patrimoine mondial.

6. Les mécanismes et les structures de collaboration entre le Centre du patrimoine mondial et les Organes consultatifs concernés par la formation devraient être renforcés

On devrait plus souvent tirer parti des possibilités de contact qui existent pour renforcer la collaboration. De même, étant donné la charge de travail excessive que les partenaires du système supportent actuellement, il serait souhaitable de mettre l'accent sur les procédures et les mécanismes susceptibles de régulariser les échanges et d'en accroître la prévisibilité. Ainsi, le partage, au niveau des procédures, des évaluations des requêtes de formation entre l'organe consultatif et le personnel du Centre au stage préliminaire garantit un plus grand soin apporté aux conclusions et constitue une opportunité de clarifier des questions avec les Etats Parties avant que les recommandations ne soient présentées au Comité pour examen. L'ICCROM a commencé à utiliser cette approche en novembre 1998.

De tels mécanismes opérationnels devraient faire l'objet d'un document de procédure technique, afin d'accroître la logique et la prévisibilité parmi ceux collaborant au traitement des requêtes d'assistance technique.

C) Stratégies/programmes de formation au niveau régional

Lorsqu'il a été demandé à l'ICCROM d'élaborer une série de stratégies régionales de formation à partir de 1996, il a d'abord semblé raisonnable de les développer l'une après l'autre, en fonction des priorités perçues, pour obtenir finalement un jeu complet de stratégies régionales formant, ensemble, une stratégie globale de développement. Cette approche, adoptée par l'ICCROM pour conduire les évaluations stratégiques du patrimoine mondial pour l'Europe du nord-est, l'Afrique subsaharienne, les villes historiques de l'Amérique latine et l'Asie du sud-est, semble maintenant inadéquate pour plusieurs raisons, à savoir:

- Le rythme de l'élaboration des stratégies est trop lent par rapport aux besoins des diverses régions: il faudrait peut-être quinze ans pour arriver à les achever, sachant qu'un grand nombre des études qui les composent demandent déjà à être mises à jour.
- L'approche n'intègre pas bien les évaluations parallèles concernant des questions similaires dans des régions différentes. Même lorsque ces questions ne relèvent pas du domaine du Patrimoine mondial, les conclusions sont souvent très pertinentes pour ses objectifs. Les récentes réunions ACCU à Nara, au Japon, où les représentants de 22 pays de l'Asie et du Pacifique se sont penchés, ensemble, sur les moyens de renforcer la formation dans la région ont permis de tirer un certain nombre de conclusions très intéressantes pour les Etats Parties au Patrimoine Mondial.
- L'approche n'intègre pas suffisamment les initiatives parallèles développées au sein du système du Patrimoine mondial. Les réunions régionales sur la Stratégie globale débouchent souvent sur des conclusions assimilables à la définition des besoins en formation, comme cela a été le cas pour la réunion sur l'Asie centrale organisée au Turkménistan en mai 2000. Plus intéressant encore, à partir du mois de décembre 2000, les rapports régionaux périodiques, à commencer par ceux des Etats arabes, vont être transmis au Comité. Il est hors de doute que beaucoup des conclusions contenues dans ces rapports régionaux seront de nature à contribuer au renforcement de la formation pour le Patrimoine mondial.
- Alors qu'une planification parfaitement orthodoxe distingue habituellement, d'une part, la stratégie et, de l'autre, les programmes ou activités liés à sa mise en œuvre, dans la pratique,

cette distinction peut conduire à s'occuper tardivement des priorités identifiées dans la stratégie. Il est nécessaire que les responsables concernés profitent d'avantage de l'élan acquis au moment de la définition de la stratégie, en mettant immédiatement sur pied les moyens programmatiques disponibles pour exécuter la stratégie, comme cela s'est fait avec AFRICA 2009.

- L'expérience acquise au cours des six dernières années a démontré à l'ICCROM que la stratégie globale de formation doit être conçue comme un processus plus que comme un résultat ou une série de résultats. Les besoins et les circonstances sont en constante évolution et les mécanismes destinés à prendre en compte les changements et à ajuster les stratégies et les programmes correspondants seront plus utiles au Comité et aux Etats Parties que la production ponctuelle de stratégies régionales de formation.

Par conséquent, à ce stade, l'ICCROM estime que, dans les prochains mois et en étroite collaboration avec le personnel du Centre, il faudrait se consacrer à développer, tout en tenant compte des initiatives et analyses régionales existantes concernant le Patrimoine mondial tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du Comité, une matrice détaillée indiquant l'état de développement des stratégies de formation, région par région. Cet aperçu général devrait être accompagné d'un plan d'action détaillé décrivant les étapes nécessaires pour achever et intégrer l'analyse stratégique et les recommandations dans l'ensemble des opérations du Comité.

H. Recommandations synthétiques au Comité du Patrimoine mondial

L'ICCROM soumet les recommandations suivantes au Bureau pour suite à donner:

- 1. L'ICCROM propose de répondre simultanément, tant au besoin de définir plus précisément son propre rôle (en tant que "partenaire prioritaire en matière de formation") qu'à celui d'examiner *le cadre de principes* présenté ci-dessus, au cours d'une petite réunion rassemblant le personnel concerné de l'ICCROM et de l'UNESCO/ Centre du patrimoine mondial, ainsi que des représentants des Etats Parties intéressés et des organes consultatifs pertinents. L'ICCROM serait heureux d'accueillir cette réunion qui doit être organisée assez rapidement afin que ses conclusions puissent être présentées lors de la session du Comité prévue pour la fin du mois de novembre 2000 en Australie.**

L'ICCROM recommande, en outre, que la réunion porte également sur les questions suivantes, qui se rattachent aux aspects évoqués plus haut:

- **la définition des initiatives internationales (ex. réseaux de formation) reflétant de manière pertinente le cadre des principes précités;**
- **l'examen et - si nécessaire - l'adaptation du document d'*Evaluation des requêtes de formation* et de la *Liste de contrôle des requêtes d'assistance en formation*, dans le contexte des conclusions de la réunion de novembre 1998, comme instruments de travail visant à assister le Comité dans l'examen des requêtes de formation ainsi que les Etats Parties dans la préparation de leurs requêtes;**

2. **L'ICCROM recommande que, pendant les prochains mois, une *matrice des stratégies et programmes de formation régionaux* et un *plan d'action* définitifs soient développés par lui-même, en consultation étroite avec le personnel du Centre et les autres partenaires pertinents, pour être présentés au Comité afin que ce dernier appuie les étapes de la planification et de la budgétisation nécessaires pour mener à bien les composantes régionales de la stratégie globale de formation.**

I. Documents consultés pour la préparation du présent rapport

1. Convention sur la Protection du patrimoine culturel et naturel mondial.
2. Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial.
3. Document d'information WHC-95/CONF.203/INF.11B "Stratégie de formation dans la conservation des sites du patrimoine culturel" (présenté lors de la réunion du Comité, Berlin, 1995).
4. Document préparé par le Centre du patrimoine mondial pour la réunion de 1995 du Comité du patrimoine mondial. WHC-95/CONF.203/9.
5. "Approches stratégiques des sites du patrimoine mondial", note d'information rédigée par J. Jokilehto (13 juin 1996) pour la réunion d'experts de septembre 1996 (Rome).
6. "Approches stratégiques à la formation concernant le patrimoine immobilier". Rapport de la réunion d'experts (Rome, 19-21 septembre 1996) présenté au Comité du patrimoine mondial en décembre 1996, WHC-96/CONF.201/INF.15.
7. Comité du patrimoine mondial, 19^{ème} session (Berlin, décembre 1995), rapport, pp. 55-58.
8. Comité du patrimoine mondial, 20^{ème} session (Merida, décembre 1996), rapport, pp.81-82.
9. Comité du patrimoine mondial, 21^{ème} session (Naples, décembre 1997), rapport, tableaux p.54-55.
10. "Recommandations de la réunion d'experts sur la formation en relation aux sites du patrimoine mondial, Rome, 16-17 novembre 1998.
11. Comité du patrimoine mondial, 22^{ème} session (Kyoto, décembre 1998), rapport, p.51.

ANNEXE :

Recommandations De La Réunion D'experts Sur La Formation En Relation Aux Sites Du Patrimoine Mondial

Rome, 16-17 novembre 1998

CADRE PROVISOIRE POUR L'ELABORATION DE LA FORMATION EN RELATION AUX SITES DU PATRIMOINE MONDIAL

Les principes décrits ci-après visent à guider la planification et la mise en œuvre de programmes de formation dans l'intérêt du patrimoine culturel. L'examen des requêtes de formation devrait être réalisé dans le contexte de ces principes. Les critères spécifiques devant être utilisés dans ce processus sont indiqués sous le titre de Principes guidant l'évaluation des requêtes de formation et suivant le format indiqué dans la Liste de contrôle des requêtes d'assistance en matière de formation. Les Etats Parties sont encouragés à consulter l'ICCROM pour le processus d'élaboration des requêtes d'assistance en matière de formation. Les Etats Parties devraient s'assurer de l'existence d'un délai suffisant pour la consultation dans la préparation des requêtes d'assistance en matière de formation.

1. *Ressources du patrimoine*

Compte tenu de la grande variété des sites du patrimoine culturel, des différentes conditions de sauvegarde et des différentes traditions culturelles et défis concernés, la conservation et la gestion de chaque site doit reposer sur une pleine compréhension de la nature et de l'importance spécifique du site concerné et de sa relation avec le contexte. Les sites du patrimoine mondial devraient être entendus comme catalyseurs et leviers pouvant générer une base plus vaste de compétences pour toutes les activités liées au patrimoine.

L'une des questions clés en matière de formation est la définition des ressources du patrimoine. Même s'il existe des similitudes entre les différents sites, il faut comprendre que chaque site a son caractère, son histoire spécifique, ses conditions particulières ainsi que son utilisation actuelle ou potentielle. Le but de la formation est de permettre aux responsables d'approcher la conservation d'un site dans un esprit ouvert et critique, compte tenu de sa spécificité et des valeurs qui lui sont associées. Le patrimoine culturel, créé par les générations et cultures passées, comporte des significations qui ne sont pas toujours faciles à appréhender par la simple observation. Même si chaque site a sa spécificité, il existe également des caractéristiques communes (ex. matériaux et systèmes structurels). Il est nécessaire de comparer le savoir et l'expérience relatifs aux différents sites, en particulier les sites ayant un caractère similaire ou représentant des cultures identiques ou proches. De telles questions devraient être mises en lumière dans des activités de formation afin d'élargir la base d'une appréciation critique et d'une compréhension des qualités et de la spécificité de chaque site. Les sites du patrimoine mondial sont généralement sélectionnés comme les plus représentatifs ou les meilleurs exemples de types particuliers de patrimoine. Leur rôle peut donc être vu comme catalyseurs de la promotion du renforcement des capacités.

2. *Convention du patrimoine mondial*

Si l'on tient compte de l'article 5 de la Convention et de la nécessité d'intégrer la protection du patrimoine dans des programmes globaux de planification, d'élaborer des études scientifiques et

techniques et de recherche, "d'encourager la création ou le développement de centres nationaux ou régionaux de formation pour la protection, la conservation et la présentation du patrimoine culturel et naturel et d'encourager la recherche scientifique dans ce domaine", ainsi que de l'article 23, en vertu duquel le Comité du patrimoine mondial peut également "fournir une assistance internationale aux centres nationaux ou régionaux pour la formation de personnel et de spécialistes à tous les niveaux en matière d'identification, de conservation, de présentation et de réhabilitation du patrimoine culturel et naturel".

Il est noté que, tandis que le but principal de la Convention est la sauvegarde du patrimoine culturel et naturel ayant une valeur universelle extraordinaire, l'article 5 situe également une telle activité dans un contexte plus vaste. En fait, les Etats Parties à la Convention sont encouragés à adopter une politique générale qui assistera l'intégration du patrimoine dans des programmes globaux de planification, en mettant en place des centres d'assistance pour les services nécessaires, le développement de la recherche, la fourniture d'un cadre de gestion pour la conservation ainsi que la création de centres de formation nationaux et régionaux. Il est également noté que l'UNESCO a adopté une série de recommandations, en particulier la Recommandation concernant la protection, au niveau national, du patrimoine culturel et naturel (Paris, 1972). La plupart de ces recommandations mettent l'accent sur la nécessité de la formation et de l'éducation, comme la Recommandation 1972 (par.60-65). Concernant les activités de formation, il sera bénéfique et rentable de prendre en considération de telles initiatives dans ce contexte plus vaste, supposant la participation de différents types d'institutions d'éducation et de formation ainsi que d'organisations bénévoles et de centres d'information existant dans chaque pays.

3. Renforcement des capacités

Le renforcement des capacités vise à fournir à tous les acteurs concernés par le processus de conservation les compétences nécessaires et les moyens y relatifs. La formation devrait être considérée dans ce contexte plus vaste dans l'intérêt du patrimoine culturel au niveau national et régional.

Le renforcement des capacités est souvent utilisé en l'absence d'une compréhension correcte de sa signification. La réunion a abordé pendant un certain temps les différentes connotations et est parvenue à un consensus quant aux capacités liées à la conservation des ressources du patrimoine. En fait, le renforcement des capacités devrait être considéré comme concernant un large éventail de professionnels et d'administrateurs responsables de la gestion du patrimoine. Ces différents acteurs devraient être dotés des compétences non seulement d'analyse du site ou du monument, mais également de communication avec les usagers de tels sites, ainsi que de consultation ou d'échange de vues avec d'autres professionnels. La formation joue un rôle fondamental dans le renforcement de ces capacités professionnelles et techniques. Simultanément, il faut noter que tandis que les sites du patrimoine mondial font généralement partie d'un cadre plus vaste de gestion, le travail réalisé sur eux peut renforcer la connaissance partout ailleurs ainsi que les capacités de l'Etat Partie à sauvegarder le patrimoine culturel au niveau national.

4. Sensibilisation du grand public

Une conservation efficace nécessite des mesures d'éducation afin de promouvoir la sensibilisation du public et l'intérêt en faveur du patrimoine culturel. Des mesures appropriées devraient être développées parallèlement au processus de renforcement des capacités.

La Convention accordant une importance particulière aux programmes d'éducation, les Etats Parties devraient s'efforcer de renforcer l'appréciation et le respect par leurs populations du patrimoine culturel et naturel (art.27-28). La préoccupation devrait également concerner les dangers menaçant ce patrimoine. De telles initiatives devraient être prises dans le contexte

approprié; la sensibilisation du public sur l'importance des sites du patrimoine mondial devrait s'accompagner de la mise en place d'une base d'éducation plus générale pour la compréhension des valeurs du patrimoine. Une telle sensibilisation constitue également une condition nécessaire pour convaincre les politiciens, les administrateurs et les propriétaires de biens de recourir aux services de professionnels qualifiés pour la réparation, l'entretien et la réhabilitation des biens culturels. La conservation ne travaille pas dans un vide mais nécessite une justification solidement ancrée. C'est dans ce contexte que la formation de professionnels prend toute sa signification. Ce renforcement de la sensibilisation devrait être particulièrement encouragé dans les pays où aucun site ne figure encore sur la liste de l'UNESCO.

5. Formation

La formation peut être entendue comme une variété d'activités liées au renforcement des capacités et intégrées au processus de conservation du patrimoine mondial, à savoir **avant** la nomination (pour identifier le patrimoine et garantir la gestion et la protection nécessaires), **durant** la procédure de nomination (pour définir le caractère et l'importance du site en vue de sa nomination sur la Liste) et **après** son inscription sur la Liste du patrimoine mondial (afin de garantir un soin permanent et une gestion de la conservation du site dans son contexte).

Il a été observé que les pays ayant le moins de sites figurant sur la Liste de l'UNESCO sont également ceux qui ont le moins d'activités de formation. Simultanément, la procédure de nomination est extrêmement complexe et les capacités d'information et techniques sont souvent insuffisantes. Il faut rappeler que de nombreux sites ont été refusés par le Comité en raison d'un manque de protection adéquate et de plans de gestion efficaces, notamment dans des pays n'ayant pas préparé de nominations auparavant. Par conséquent, il est nécessaire de promouvoir la sensibilisation sur les règles de protection et de gestion de la conservation des sites du patrimoine et de doter les professionnels des qualifications nécessaires pour leur permettre de mener à bien de telles tâches.

En outre, la préparation des nominations nécessite une enquête approfondie basée sur la recherche scientifique et des inventaires appropriés ainsi qu'une étude critique comparée du patrimoine dans le pays lui-même et à l'étranger, afin d'identifier les sites méritant considération en raison de leur valeur universelle extraordinaire.

Enfin - et ce n'est pas l'aspect le moins important -, il est nécessaire d'accepter la responsabilité de la protection des biens figurant sur la Liste de l'UNESCO. Pour toutes ces actions, la formation est considérée comme la manière la plus efficace d'atteindre ces résultats. Cependant, il n'est pas suffisant de limiter la formation aux sites existants du patrimoine mondial; il est plutôt essentiel d'élargir les bases et de travailler dans le courant afin d'anticiper la possibilité de sites potentiels pouvant être nommés.

Par conséquent, la formation devrait être considérée dans un contexte plus vaste et être rattachée au renforcement des capacités de chaque Etat Partie; en fait, un grand nombre de pays ayant ratifié la Convention n'auraient pas d'autres moyens de bénéficier de la Convention, dans la mesure où ils n'ont pas de sites figurant sur la Liste.

6. Programme de formation

Les Etats Parties devraient garantir que chaque organisation impliquée dans la conservation des sites du patrimoine dispose d'un programme de formation, actualisé et reposant sur les objectifs stratégiques de gestion de la conservation, et visant un développement approprié des ressources humaines disponibles et potentielles. Un programme de formation organisationnel devrait comprendre: la définition des objectifs, activités et priorités de conservation, l'évaluation des compétences existantes, les besoins en matière de renforcement des capacités et de formation. Un

ensemble de standards et de critères devrait être établi afin de mesurer l'efficacité de la formation au regard des réglementations locales.

Afin de faire de la formation un instrument significatif et efficace de renforcement des capacités dans la conservation des ressources du patrimoine, celle-ci devrait être développée conformément à des plans. Ceux-ci devraient être préparés par chaque organisation impliquée dans le processus. La conservation est essentiellement multidisciplinaire dans la mesure où elle concerne différentes professions, techniciens ainsi que des propriétaires de biens et des décideurs.

L'identification des groupes cibles pertinents est essentielle comme point de départ desdits programmes. Ces groupes cibles pourraient être ceux déjà intégrés au domaine de la conservation (les "initiés") et ceux qui ont besoin de collaborer mais ne disposent pas forcément des informations requises ou n'ont pas bénéficié de la formation appropriée (les "étrangers"). Le programme de formation devrait fournir une identification précise des buts et objectifs de la formation, compte tenu du caractère et des conditions du patrimoine concerné. Le programme permettra également de fixer les priorités de développement du programme. Une évaluation permanente et un "feed-back" additionnel de l'impact de la formation sur le terrain sont nécessaires: l'introduction d'études de cas et de modèles d'activités et d'expériences de conservation est utile en vue de la mise en place d'une base solide de jugement critique et d'une meilleure compréhension des besoins futurs en matière de formation.

7. Procédure de gestion

Etant donné que la responsabilité de la gestion du site dépend des autorités nationales et des organisations locales pertinentes, ces organisations devraient être pleinement impliquées dans la procédure des opérations. Une approche de conservation durable devrait reposer sur une méthodologie critique et devrait être ultérieurement développée et testée à travers des activités régionales et internationales de formation. Le suivi (à savoir une observation permanente et systématique) des sites du patrimoine par ces autorités et organisations et une comparaison critique avec d'autres sites, notamment dans la région concernée, devraient faire partie du processus courant de renforcement des capacités et être intégrés dans les programmes de formation.

L'accent a été mis sur le manque de collaboration entre les différentes organisations et organes impliqués dans les activités de conservation, en particulier lorsqu'il s'agit des sites du patrimoine mondial. Probablement au moins en partie en raison du prestige de tels sites, un grand nombre d'organisations ou d'individus ont tendance à prendre des initiatives sans informer correctement les autorités compétentes. Il est arrivé que des missions étrangères soient envoyées sans information préalable. Il existe également des initiatives parallèles de différentes organisations, sans aucune coordination. Ces situations peuvent créer des frustrations et nuire au site lui-même. En fait, la gestion nécessite une bonne communication ainsi que des compétences en matière de négociation ainsi que l'aptitude à traiter les conflits de valeurs et fixer les priorités.

Le but de la gestion est de prendre en considération tous les paramètres importants et de coordonner les actions en fonction des résultats attendus pour le bien du site et de ses usagers. La durabilité signifie que la conservation et l'utilisation du site reposent sur un processus permanent tenant compte du caractère et de l'importance du patrimoine ainsi que de la disponibilité de ressources à long terme. Alors que le terme suivi a peut-être revêtu une connotation quelque peu négative, il décrit encore une partie essentielle de tous les processus de gestion.

8. Communication

La communication constitue une composante essentielle de la formation et du renforcement des capacités; elle devrait avoir une assise large et impliquer toutes les parties dans un échange transparent d'informations et de sources. Cela devrait permettre les consultations professionnelles et

la dissémination effective d'informations concernant les activités et opérations importantes au plan international.

La réunion d'experts a considéré la communication comme l'une des questions essentielles de la conservation des sites du patrimoine, notamment en référence à la formation et au renforcement des capacités. Alors que les méthodologies liées à la conservation du patrimoine culturel ont substantiellement progressé au cours des dernières décennies, un tel savoir et de telles informations doivent être continuellement communiqués aux intéressés. En particulier compte tenu de la complexité des ressources du patrimoine et de la multitude des disciplines concernées dans le processus de gestion, il est essentiel qu'un système de consultation permette à toutes les parties de se tenir informées.

Il a été noté que la communication a un coût, en particulier dans la mesure où elle nécessite un certain temps; il n'est pas toujours facile de s'écarter de calendriers chargés. La formation constituer ici un instrument valable de facilitation de la communication; elle permettra d'instaurer une base commune et d'enseigner un langage commun. Il est important de planifier la communication de manière systématique afin de fixer les priorités et de minimiser les informations requises.

9. Mise en réseau

Le secret d'une communication efficace réside dans les efforts de mobilisation et de soutien d'un réseau entre les différents acteurs concernés. La mise en réseau pour la formation suppose un partage de l'information et une facilitation de l'accès aux sources potentielles d'information. Des réseaux efficaces sont spontanés, flexibles, dynamiques, non hiérarchiques et toujours en changement et nécessitent l'engagement des personnes concernées.

La mise en réseau pour la formation suppose le partage de l'information et la facilitation de l'accès aux sources potentielles d'informations. Des actions simultanées peuvent être stimulées en profitant de l'introduction du processus d'apprentissage dans un contexte multidisciplinaire et le développement d'un langage commun.

La signification de la mise en réseau réside fondamentalement dans la dynamique de l'opération et dans l'information qui est en train d'être échangée. Si une telle activité n'est pas générée, nombre de réseaux restent des boîtes vides. Par conséquent, il est essentiel que la mise en réseau repose sur un engagement suscité à travers une centrale d'information qui joue également le rôle de catalyseur et de facilitateur.

Une autre caractéristique importante de la mise en réseau est que tous les participants devraient être considérés au même niveau; pour être efficaces, les réseaux ne devraient être ni hiérarchiques ni rigides. Les réseaux devraient plutôt répondre aux besoins toujours changeants et aux règles émergentes de tous les acteurs. La mise en réseau doit être afférente au domaine; sinon, elle ne stimule pas les activités ou ne remplit pas son objectif.

Il sera important d'identifier les réseaux existants, tels que ceux fournis par les organisations internationales et régionales (UNESCO, ICCROM, ICOMOS, OVPM, ICOM, etc.); en particulier, il existe des réseaux d'universités et d'associations et comités de formation internationaux et nationaux (ICOMOS CIF et APT). De tels réseaux constituent une base valable et devraient être utilisés de manière adéquate.

10. Coopération régionale

Compte tenu de la spécificité du patrimoine culturel et des conditions particulières existant dans chaque région, il sera bénéfique d'encourager la coopération régionale en vue de la comparaison des méthodologies et des résultats de projets spécifiques ainsi que de l'élaboration d'une formation spécialisée qui n'aurait en général pu être réalisée pour un seul pays. En outre, les organisations

nationales et régionales devront unir leurs forces et garantir une base de collaboration aussi efficace que possible.

Au cours des dernières années, les activités internationales ont de plus en plus pris en compte la nécessité d'axer leurs initiatives et de coordonner leurs programmes en fonction des caractéristiques et conditions régionales. En particulier dans le domaine culturel, il est essentiel que ces initiatives soient utiles au patrimoine concerné. Cependant, il est également nécessaire de communiquer à un niveau international plus large et d'organiser des forum appropriés d'échange d'expériences et de développement de méthodologies et de politiques. Il sera idéal d'établir une collaboration aux différents niveaux - local, régional et international - en reconnaissant les avantages de chacun et en établissant des systèmes de communication et de mise en réseau pour le bénéfice mutuel.

Il existe de nombreux types d'activités de formation pouvant avantageusement être organisées au niveau régional, et qui permettront de rassembler les ressources humaines, techniques et financières disponibles. La collaboration régionale facilitera une comparaison critique d'expériences et de méthodes de travail sur des sites spécifiques, fournissant par conséquent une base méthodologique plus solide pour le travail de conservation.

Alors que la coordination de programmes régionaux devrait être maintenue au niveau régional, avec la pleine participation des autorités nationales, il sera important d'instaurer des liens avec les organisations internationales pour une consultation sur les politiques générales et sur les questions spécifiques.

11. Rôles des Organes consultatifs

Les Organes consultatifs de la Convention du patrimoine mondial devraient être directement impliqués dans le processus de renforcement des capacités et de communication. Au sein de ce processus, l'ICCROM joue un rôle de coordination grâce au lancement et au suivi des activités de formation et de renforcement des capacités au niveau international et régional, à la promotion des activités et au soutien de la mise en réseau. Cela supposera l'évaluation des besoins, en tant que processus permanent, par les pays et régions concernés. Le rôle de l'ICOMOS est de soutenir le renforcement des capacités par le biais de son réseau mondial de professionnels représenté par ses Comités nationaux et ses Comités scientifiques internationaux. Ceux-ci devraient être organiquement impliqués en tant que ressource dans le processus de renforcement des capacités et de formation, notamment au niveau national et régional.

La formation devrait être considérée comme un processus nécessitant un développement permanent afin de suivre les progrès et questions émergentes. Les méthodologies ne s'inventent pas en une nuit mais sont le résultat d'une réflexion critique et d'un suivi des résultats. S'il veut être durable et porter un message utile à la pratique de la conservation, un programme de formation a besoin d'être évalué et ses résultats régulièrement suivis. Le rôle des Organes consultatifs internationaux est d'assister le Comité du patrimoine mondial, le Secrétariat de l'UNESCO et les Etats Parties à fournir un cadre professionnel de contacts et de connaissances dans lequel la qualité de la formation en conservation dans le respect des principes de conservation peut être garantie aux différents niveaux requis.

Les deux Organes consultatifs officiels en matière de conservation du patrimoine culturel sont l'ICCROM, en tant qu'organisation intergouvernementale, et l'ICOMOS, en tant qu'organisation internationale non gouvernementale. Des deux, l'ICCROM est dans la même position que l'UNESCO et est par conséquent responsable de ses activités devant ses Etats membres. Ses programmes sont établis sur une base biennale et peuvent être financés sur son budget régulier ou sur des fonds extrabudgétaires. La formation, l'une des cinq fonctions statutaires de l'Organisation, occupe une position clé dans le programme d'activités de l'ICCROM. Durant quelque 40 années

d'expérience et de contacts avec des experts et des organisations spécialisées, l'ICCROM a élaboré et réalisé une longue série de programmes internationaux et régionaux de formation. Ces programmes peuvent être considérés comme un investissement dans le cadre de l'élaboration d'une méthodologie de conservation à caractère scientifique pouvant être utilisée pour les initiatives liées au Patrimoine mondial. L'ICOMOS peut être défini comme une association membre internationale ayant des contacts avec des spécialistes et des experts dans les domaines architectural et de conservation urbaine. A travers son réseau de comités nationaux et internationaux, de comités scientifiques, l'ICOMOS constitue une base de contacts au sein du monde de la conservation. Les comités scientifiques de l'ICOMOS comprennent notamment le Comité international de formation (CIF), lequel est en contact avec les enseignants de la conservation de différentes universités ou institutions de formation et devrait être plus structurellement impliqué dans le développement d'activités de formation, tant au niveau local qu'international.

PRINCIPES DIRECTEURS DE L'EVALUATION DES REQUÊTES DE FORMATION

Les considérations suivantes devraient être prises en considération lors de l'évaluation des requêtes d'assistance en matière de formation dans le cadre de la Convention du patrimoine mondial. Ces critères devraient être considérés conjointement afin d'émettre des jugements équilibrés concernant le caractère approprié de l'allocation d'un soutien financier limité disponible à travers le Fonds du patrimoine mondial.

1. La requête d'assistance en matière de formation devrait être "liée à la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial" (*Directives opérationnelles*, par.94):
 - Il est souhaitable mais non essentiel qu'une telle formation soit réalisée sur un site du patrimoine mondial
 - Il devrait y avoir des bénéfices précis découlant de l'activité de formation pour des sites spécifiques du patrimoine mondial ou le système de gestion dont ils font partie
2. La requête devrait préciser de quelle manière l'activité de formation proposée entend répondre à un besoin bien défini. Le cas échéant, la requête devrait être considérée dans le contexte de la stratégie de formation régionale du patrimoine mondial.
3. La requête devrait démontrer dans quelle mesure l'activité proposée bénéficiera aux responsables du patrimoine culturel en général.
4. La requête devrait envisager dans quelle mesure les activités de formation apporteront des bénéfices dans la région de mise en œuvre.
5. La requête devrait offrir des opportunités de renforcement de la collaboration avec les partenaires locaux, régionaux et internationaux.
6. La requête devrait démontrer comment les activités de formation renforceront les institutions locales et régionales de formation.
7. La requête devrait montrer comment les activités proposées sont liées aux applications pratiques dans le domaine.
8. La requête devrait démontrer comment les activités de formation proposées assureront la promotion de procédures et modèles d'enseignement novateurs.
9. La requête devrait montrer quelles dispositions seront prises pour la dissémination des résultats de l'activité de formation et du matériel y relatif à d'autres agences et institutions.
10. La requête devrait indiquer comment les activités de formation garantiront des processus d'évaluation et d'amélioration constantes (cf. par.96,e).
11. La requête devrait indiquer les méthodes de formation utilisées afin de garantir la réalisation des objectifs d'apprentissage.
12. La requête devrait être décrite conformément aux indications fournies dans la Liste de contrôle ci-jointe.

LISTE DE CONTROLE DES REQUETES D'ASSISTANCE EN MATIERE DE FORMATION

L'objectif de cette Liste de contrôle est de permettre une évaluation comparative des requêtes et d'assister les demandeurs dans la conception de leurs programmes de formation. Les informations fournies sont également utilisées afin d'aider à la constitution d'une base de données de formation concernant le patrimoine culturel.

- 1. DOMAINE** (Directives opérationnelles, art.94)
 - 1.1 Identification des sites du patrimoine mondial
 - 1.2 Protection des sites du patrimoine mondial
 - 1.3 Conservation des sites du patrimoine mondial
 - 1.4 Présentation des sites du patrimoine mondial
 - 1.5 Réhabilitation des sites du patrimoine mondial
 - 1.6 Rapport avec la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial

- 2. TYPE** (Directives opérationnelles, art.95)
 - 2.1 Formation en groupe
 - 2.2 Formation individuelle
 - 2.3 Formation au niveau local (national)
 - 2.4 Formation au niveau régional
 - 2.5 Activité de formation réalisée dans un centre local
 - 2.6 Activité de formation réalisée dans un centre régional

- 3. INFORMATIONS GENERALES** (Directives opérationnelles, art.96)
 - 3.1 Détails concernant l'activité de formation (fournir une liste des sujets et une brève description des contenus de la formation)
 - 3.2 Niveau et type d'instruction (ex. milieu de carrière, classe/travail sur le terrain)
 - 3.3 Personnel enseignant (nom, qualification)
 - 3.4 Nombre de participants (étudiants)
 - 3.5 Pays d'origine des participants
 - 3.6 Dates de l'activité de formation (de à)
 - 3.7 Lieu de l'activité de formation
 - 3.8 Matériel de formation disponible (équipement)
 - 3.9 Responsabilité fonctionnelle des participants en relation au site du Patrimoine mondial

- 4. TYPE D'ASSISTANCE REQUISE DE LA PART DU FONDS DU PATRIMOINE MONDIAL**
 - 4.1 Contribution financière (total en USD)
 - 4.2 Personnel enseignant spécialisé (spécifier: domaine, qualification, nom)
 - 4.3 Equipement (spécifier)
 - 4.4 Livres et matériel d'enseignement

5. COUT TOTAL (inclure budget détaillé)

6. COUT APPROXIMATIF DES INITIATIVES POUR LESQUELLES L'ASSISTANCE EST REQUISE (indiquer le coût en USD et le % par rapport au budget total)

- 6.1 Frais de scolarité
- 6.2 Indemnité de subsistance journalière
- 6.3 Achat du matériel d'enseignement
- 6.4 Frais de voyage
- 6.5 Total

7. AUTRES CONTRIBUTIONS (en USD)

- 7.1 Financement national
- 7.2 Contributions multilatérales
- 7.3 Contributions bilatérales.